

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent trente-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 28 janvier 2015, à 10 h 5

Président : M. Jorge Lomónaco (Mexique)

GE.15-09188 (F) 290917 031017



* 1 5 0 9 1 8 8 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1332^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme je vous l'ai dit hier, La séance de ce matin sera consacrée aux discussions concernant les questions et les contributions spécifiques, et à des échanges de vues sur la façon d'avancer dans l'examen d'un des points de l'ordre du jour que la Conférence a adopté le 20 janvier sous la cote CD/2008. L'objectif de la présente séance plénière est de donner aux États membres et observateurs l'occasion de s'exprimer sur les questions qui pourraient contribuer à permettre l'ouverture de négociations sur un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Après, nous allons examiner la liste des demandes reçues des États non membres de la Conférence souhaitant participer à nos travaux au cours de la session annuelle de 2015. Si les demandes sont approuvées, les États en question devront pouvoir siéger dans cette salle dès ce matin. J'invite le Secrétaire à donner lecture du nom du pays (puisque'il n'y en a qu'un) qui demande à participer en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. La liste des États non membres qui ont souhaité participer aux travaux de la Conférence du désarmement est la suivante : Thaïlande.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le secrétariat. Vous êtes à présent saisis de cette demande, qui figure dans le document CD/WP.583/Add.2, lequel renferme toutes les demandes parvenues au secrétariat au plus tard hier, 27 janvier, à 16 heures. Les demandes des États non membres qui parviendront après cette date seront soumises à votre examen et à votre décision lors de la prochaine séance plénière. Y a-t-il des commentaires concernant cette demande ? Puis-je donc considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à ses travaux conformément au règlement intérieur ?

Il est ainsi décidé.

La délégation thaïlandaise peut nous rejoindre. Nous n'avons pas besoin de suspendre la séance. La procédure est très simple.

Poursuivons à présent nos travaux. Comme hier, nous donnerons aux délégations qui souhaitent prononcer des déclarations générales la possibilité de le faire à la fin de notre débat. Je n'encourage guère les déclarations générales, mais si une déclaration générale doit être prononcée, nous prévoyons le temps nécessaire pour cela, mais après le débat. Toutefois, avant de commencer, j'ai reçu de l'Ambassadrice du Canada une demande de prise de parole pour une déclaration d'adieux. Il ne s'agit ni d'une déclaration générale, ni d'une déclaration liminaire, mais d'un discours d'adieux. Puisqu'elle est très proche de chacun d'entre nous et qu'elle a accompli un travail considérable, non seulement en tant qu'Ambassadrice de son pays, mais aussi en tant que Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux, je crois qu'il est tout indiqué qu'elle puisse nous dire au revoir avant son départ prématuré de Genève pour de hautes fonctions. Madame l'Ambassadrice Golberg, vous avez la parole.

M^{me} Golberg (Canada) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Pendant la courte période qui nous sépare du début de votre présidence, vous avez fait preuve de la créativité et de la recherche constante de solutions qui est la marque de fabrique de votre attitude face à toutes les questions dont nous avons à traiter à Genève, une attitude que j'ai appris à apprécier au plus haut point de la part d'un collègue et ami et qui, je le sais, sera des plus utile à cette instance. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de saluer le programme de travail ambitieux que vous nous avez soumis hier. Le Canada a souvent pointé du doigt la nécessité d'examiner attentivement la façon dont cette instance établissait son programme de travail, notamment en se fondant sur les pratiques du passé. Nous retrouvons donc bien le travail d'« archéologie » que votre délégation a engagé. Ma capitale étudie actuellement votre proposition avec attention, mais nous saluons d'ores et

déjà l'engagement qui la sous-tend, lequel consiste à permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond.

Alors que je réfléchissais au temps passé à la Conférence et que je tâchais de trouver le moyen de formuler mon discours d'adieux, j'ai relu les déclarations prononcées par les anciens ambassadeurs du Canada et par les collègues avec lesquels j'ai travaillé ici, mais qui sont partis avant moi. J'ai constaté avec étonnement qu'en dehors de toute considération géographique, l'immense majorité des déclarations pointaient avec regret l'incapacité de la Conférence de s'acquitter du mandat de négociation dont elle avait été chargé. Après trois ans et demi passés ici, je dois admettre que je partage ce sentiment de frustration. Cependant, tous ceux qui ont collaboré avec moi savent que je préfère de loin concentrer mon énergie sur ce qui peut être fait et que je m'abstiens volontiers de m'attarder sur les points négatifs. Je m'efforcerai par conséquent d'échapper au pessimisme ambiant que le Secrétaire général a si justement évoqué dans son message à la Conférence, l'année dernière. Je voudrais au contraire présenter en toute humilité mes propositions concernant les moyens de permettre à la Conférence de reprendre un travail utile.

La Conférence du désarmement est devenu le royaume des absolus, et c'est avant tout cela qui doit changer. Nous devons nous débarrasser de la conviction absolue qui nous pousse à croire que notre vision des choses est sacro-sainte alors que celle des autres est forcément erronée ou non dénuée d'arrière-pensées. La Conférence est l'incarnation du déficit de confiance qui caractérise aujourd'hui le désarmement multilatéral en général et qui, s'il n'est pas comblé ou corrigé efficacement, compromettra irrémédiablement notre capacité à trouver des solutions concertées aux défis mondiaux les plus urgents. S'il est vrai que de nombreuses initiatives pratiques peuvent être prises pour rétablir la confiance entre les États, la première d'entre elle consiste évidemment à entretenir le dialogue et la compréhension.

Je viens de présider la troisième session du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La différence entre ce qui se passe dans cette salle et ce qui se passe au Groupe est on ne peut plus saisissante. Au sein du Groupe, j'ai mis au défi les experts de 25 États divisés géographiquement, et parfois aussi philosophiquement, de garder l'esprit ouvert, de renoncer aux grandes déclarations politiques et d'avoir un débat technique et sans tabou basé sur les faits concernant les aspects potentiels d'un futur traité. J'ai été réconfortée de voir que les experts prenaient ce défi à cœur et que nous assistions à un débat approfondi et interactif tel que nous n'en avions plus vu depuis plus de vingt ans.

Je n'irai pas jusqu'à dire que cette méthode nous a permis de régler tous les différends : tel n'était en effet pas notre mandat. Néanmoins, elle nous a permis d'avoir un véritable échange et d'approfondir la compréhension de nos positions respectives. Ensemble, nous avons pu mieux connaître les aspects techniques des différentes propositions et, dans certains cas, trouver des terrains d'entente. Je crois que la Conférence du désarmement aurait beaucoup à gagner si elle adoptait un tel état d'esprit fondé sur l'engagement et un discours de vérité.

Certains diront que la capacité des experts du groupe à se parler sincèrement est liée au fait qu'ils interviennent à titre individuel et qu'ils sont donc moins tenus par les contraintes liées à la représentation nationale. Certes, l'argument est incontestable, mais le Groupe de travail à participation non limitée créé en 2013 par l'Autriche, le Mexique et la Norvège a aussi été en mesure d'adopter un état d'esprit fondé sur la sincérité de l'échange. Je ne comprends donc pas très bien pourquoi la Conférence du désarmement n'est pas capable de s'imprégner de ce même état d'esprit ; or, pour qu'elle reprenne un travail de fond et regagne sa crédibilité, cela doit changer.

Le deuxième principe absolu contre lequel la Conférence doit lutter est celui qui voudrait que le fait de progresser sur une question impliquerait de renoncer à toutes les autres ou de les sacrifier. Je ne pense pas que le fait de négocier sur une question centrale signifiera que les autres disparaîtront ou perdront de leur importance. Au contraire, en avançant sur une question, nous pourrions redonner vie à cette instance. La Conférence pourrait ainsi être contrainte de renoncer à des déclarations générales de plus en plus

nombreuses et de plus en plus creuses et de s'engager dans de véritables discussions de fond sur l'ensemble des quatre questions centrales. Ces discussions permettraient de prendre la mesure des difficultés techniques ou des implications pratiques se rapportant aux différentes questions, voire même de mobiliser la volonté politique requise pour les résoudre.

À cet égard, il n'est un secret pour personne que pour le Canada, la prochaine étape de la négociation vers laquelle la Conférence doit tendre, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, doit être la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Un travail considérable a déjà été réalisé en amont, et ce travail pourrait contribuer utilement aux futurs efforts de non-prolifération et de désarmement. Or, à ce stade, je voudrais mettre le doigt sur un autre principe absolu que nous devons abandonner : le principe qui voudrait que seule une conception du traité soit négociable. À la lecture du discours d'adieux prononcé en 1995 par l'inoubliable Ambassadeur Gerald Shannon, j'ai été frappée par sa conviction que le traité serait négocié rapidement.

Je suis tout à fait certaine que l'Ambassadeur Shannon n'aurait jamais imaginé que vingt années plus tard, les négociations sur le traité n'auraient toujours pas commencé et, de surcroît, que l'accord qu'il était parvenu à trouver avec le document CD/1299 aurait acquis le statut de dogme ou presque. Le document CD/1299 était destiné à faciliter les négociations, et je suis persuadée qu'il en est toujours ainsi. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le rapport Shannon et le mandat qu'il convient ne sont pas parfaits, mais ils sont plus que suffisants pour prendre en compte les intérêts nationaux, et les efforts tendant à revenir sur ce mandat ou à suggérer que son ambiguïté constructive n'est plus adaptée ne sont que des manœuvres politiques cyniques destinées à freiner les progrès. Il est peu probable qu'une autre approche permette d'obtenir un meilleur résultat. Le rapport Shannon n'a jamais eu pour vocation de servir de moule rigide pour dicter le résultat d'une négociation, mais il ne doit pas non plus servir de prétexte pour ne pas ouvrir les négociations dans l'espoir d'obtenir un résultat dicté, mais différent.

Il serait malvenu de ma part de révéler davantage de détails concernant les travaux du Groupe à ce stade, mais je tiens à dire qu'à titre personnel, j'ai le sentiment, sur la base de ces travaux, qu'un traité sur les matières fissiles est négociable et que les positions de la plupart des États sont en fait conciliables à bien des égards. Toutefois, la négociation de ce traité sera complexe. Le succès de cette négociation passera par un compromis entre ceux qui prônent l'inclusion de toute la production passée (et une meilleure compréhension commune des répercussions possibles des diverses approches) et ceux qui ne souhaitent pas que ces matières soient prises en compte.

J'espère très sincèrement que, dans un très proche avenir, les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux stimuleront des discussions concrètes à la Conférence et qu'ils seront autant de points de repère utiles pour les futurs négociateurs. La seule chose qu'ils ne feront jamais, c'est remplacer ce qui est incontournable, à savoir la négociation d'un traité à la Conférence du désarmement.

(L'oratrice poursuit en français)

En relisant la déclaration de l'Ambassadeur Shannon, j'ai, entre autres, été frappée par son appel en faveur d'une réforme des méthodes de travail de la Conférence, et notamment d'un changement de la structure des groupes régionaux à la suite des événements exceptionnels ayant mis fin à la guerre froide. Malgré cela, le fonctionnement de la Conférence se fonde toujours sur les regroupements régionaux hérités de cette époque. Cela m'amène à parler du dernier principe absolu que la Conférence doit revoir, selon lequel on ne peut modifier son Règlement intérieur. La Conférence se veut un outil, un mécanisme de notre cru, afin de faciliter les négociations sur les enjeux les plus importants liés à la paix et à la sécurité internationales. Si cet outil ne remplit pas le rôle pour lequel il a été créé, il est tout naturel de chercher à l'adapter et à l'améliorer pour trouver une solution qui lui permette de fonctionner à nouveau efficacement. J'ose affirmer que ce qui est préjudiciable à cette institution, c'est que certains refusent d'admettre les lacunes de la Conférence et attendent la manifestation d'une volonté politique illusoire sans s'efforcer

sincèrement de créer ou d'innover pour mettre en place les conditions qui donneront lieu à ce changement politique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette instance.

Le Canada est fermement convaincu de l'utilité et du potentiel de la Conférence et, de manière plus générale, de l'importance des mécanismes de désarmement des Nations Unies. Toutefois, cette conviction n'équivaut pas à apporter une solution ou un soutien inconditionnel ni à renoncer à proposer des mesures de nature à obtenir des résultats à court terme.

La Conférence doit se pencher sur les regroupements régionaux. Elle doit aussi examiner attentivement le rôle de la présidence tournante. Un mandat d'un mois ne suffit pas pour permettre au président de mener les consultations nécessaires, de jeter des ponts et de fournir une orientation à l'Organisation. Nous devons examiner s'il convient de prolonger ce mandat ou de changer le processus de sélection des présidents. La Conférence doit examiner en profondeur la manière dont nous avons cherché à élaborer un programme de travail et à nous entendre à ce sujet au cours des deux décennies écoulées. Le programme de travail doit contribuer à la poursuite des discussions de fond à la Conférence. Toutefois, certains s'en servent désormais pour faire obstacle à tout progrès véritable.

Encore une fois, je salue les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour vous pencher spécifiquement sur cette question dans le cadre de l'élaboration du programme de travail, y compris en tenant compte des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. S'il n'est pas adopté, il conviendra d'examiner également, selon nous, de quelle manière nous pouvons faire progresser les discussions en séance plénière et/ou créer des organes subsidiaires, y compris des organes investis d'un mandat de négociation indépendant de la décision sur un programme de travail de portée plus générale.

Enfin, la règle du consensus ne doit pas être immuable, même s'il est décidé de la maintenir, la considérer comme sacro-sainte au point de ne pas pouvoir en discuter pendant l'examen de Règlement intérieur, c'est oublier que le recours à cette règle répond de moins en moins à l'objectif initial, au détriment du travail de cette instance.

Un autre de mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Christopher Westdal, a dit, en parlant de la Conférence que – et je cite – « On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ». Toutefois, je pense que, ce faisant, il a oublié deux points essentiels. Il faut en effet se demander si la Conférence dispose des moyens nécessaires pour réaliser des progrès et si elle sait encore comment le faire. J'espère sincèrement qu'au moment où nous abordons la session de 2015, la Conférence entreprendra un examen véritable des outils à sa disposition. J'espère aussi, chers collègues, que vous veillerez sincèrement à ce que le principe le plus fondamental pour le bon déroulement de toutes nos négociations – à savoir le compromis – puisse s'appliquer à nouveau. Les questions dont l'examen nous est confié dans cette enceinte sont beaucoup trop importantes et beaucoup trop lourdes de conséquences pour l'humanité pour que nous restions dans l'incapacité d'agir.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'ai été honorée de représenter le Canada au cours des trois années et demie écoulées. La possibilité de collaborer avec autant de collègues éminents sur les affaires de non-prolifération et de désarmement a été pour moi un privilège. Faites en sorte que le travail réalisé dans cette enceinte soit étayé par une détermination inébranlable à empêcher les guerres, qui entraînent de véritables hécatombes, pour reprendre les mots de l'ancien Premier Ministre du Canada, John George Diefenbaker. Ces mots devraient peser lourdement sur nos consciences.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada de sa déclaration et des paroles qu'elle m'a personnellement adressées. Dans votre déclaration, vous avez fait des propositions de fond qui portent notamment, mais pas exclusivement, sur nos méthodes de travail et sur notre règlement intérieur. Ce que vous proposez appelle chacun d'entre nous à réfléchir sérieusement. Pussions-nous garder vos paroles à l'esprit pour nos discussions à venir sur ces questions et dans notre attitude générale vis-à-vis de la Conférence du désarmement. Soyez assurée que je fais tout pour faire boire l'âne : je suis déterminé à y parvenir et je travaille avec acharnement. Je suis prêt à lui donner de la tequila, du whisky ou n'importe quoi d'autre. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je vous souhaite le plein succès dans vos futures responsabilités. Nous espérons vous voir souvent à Genève ou partout où nos chemins se croiseront à l'avenir.

Quatre États ont demandé à s'exprimer sur des thèmes particuliers en lien avec les points de l'ordre du jour. Le premier d'entre eux est l'Autriche. L'Ambassadeur Alexander Kmentt, qui a présidé la Conférence de Vienne sur les effets humanitaires des armes nucléaires, tenue les 8 et 9 décembre 2014, nous parlera de cette Conférence et de ses résultats.

Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation autrichienne appuie pleinement les efforts que vous faites pour trouver un consensus sur un programme de travail. À titre plus personnel, je voudrais dire que c'est pour moi un plaisir d'être de retour à la Conférence et d'y prendre à nouveau la parole, ce que je n'avais pas fait depuis 2004.

L'Autriche saisit l'occasion qui lui est offerte au cours de la présente séance plénière de rendre compte à la Conférence du désarmement de la Conférence de Vienne sur les effets humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue les 8 et 9 décembre derniers. Le résumé du Président, qui renferme les principales conclusions de cette Conférence ainsi que l'engagement pris par l'Autriche à la séance de clôture, a été transmis au secrétariat et sera publié en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Alors que nous abordons la dix-neuvième session de la Conférence depuis la suspension de toute négociation de fond, les débats concrets, les conclusions et les éléments de preuve irréfutables présentés lors de la Conférence de Vienne devraient nous inciter à relancer et recentrer nos discussions à la Conférence. Le sentiment d'urgence qui était perceptible dans les exposés, les débats et les déclarations à Vienne et lors des deux précédentes conférences sur ce thème, à Oslo et Nayarit, mettent en lumière avec d'autant plus d'acuité l'incapacité des États membres de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail susceptible de permettre à cette instance d'exercer le mandat qui lui a été confié par la communauté internationale.

Ce qui a poussé l'Autriche à accueillir la troisième conférence humanitaire, c'est son inquiétude pour le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Parmi les multiples difficultés auxquelles la Conférence du désarmement fait face, son déficit de crédibilité dans le domaine du désarmement nucléaire est particulièrement dommageable. Nous sommes convaincus que tant que des progrès tangibles vers un désarmement nucléaire n'auront pas été accomplis et que l'élimination de ces armes n'aura pas été engagée, la prolifération sera inéluctable et les dangers et les risques ne feront que s'accroître. Nous estimons que pour parvenir à ce but, il est important de contrer les arguments traditionnels sur la sécurité et les armes nucléaires en le prolongeant par un débat élargi sur les conséquences, les risques, la licéité et le bien-fondé moral de ces armes. Il est nécessaire de sortir du cercle des experts de la limitation des armements et d'associer à ce débat sur une question si importante d'autres experts, la société civile et le public en général. Cette démarche est essentielle pour mieux dénoncer les armes nucléaires. Le climat international et les tensions géographiques actuels ne font que souligner la nécessité pour la communauté internationale tout entière de se mobiliser de toute urgence en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous sommes convaincus que la Conférence de Vienne a utilement contribué à cet objectif. Le niveau de participation à la Conférence de Vienne a été encourageant : 158 États, un large éventail d'organisations internationales appartenant au système des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de nombreux spécialistes et universitaires, et plusieurs centaines de représentants de la société civile. Sebastian Kurz, Ministre autrichien des affaires étrangères, a ouvert la réunion. Le Secrétaire général de l'ONU, le Président du Comité international de la Croix-Rouge et le Pape François se sont adressés à la Conférence à travers des déclarations et des messages importants dans lesquels ils ont souligné avec insistance l'impératif humanitaire. Les victimes des explosions nucléaires ont témoigné de leur terrible expérience.

Le résumé du Président, que l'Autriche a présenté sous sa seule responsabilité, renferme plusieurs conclusions importantes tirées à l'occasion de l'initiative humanitaire

des trois dernières années écoulées et lors des Conférences internationales d'Oslo, Nayarit et Vienne. Ces conclusions sont les suivantes :

1. L'incidence d'une explosion nucléaire, quelle qu'en soit la cause, ne se limiterait pas aux frontières nationales et pourrait avoir des conséquences régionales, voire mondiales, qui pourraient se traduire par des destructions, de nombreuses victimes, des déplacements de populations et des dommages à long terme sur l'environnement, le climat, la santé et le bien-être des personnes, le développement socioéconomique et l'ordre social, et qui pourraient même menacer la survie de l'humanité.

2. La dimension, l'ampleur et la multiplicité des conséquences d'une explosion nucléaire seraient catastrophiques et d'une complexité qui dépasse l'entendement. Ces conséquences pourraient être de très grande ampleur, voire inégales.

3. L'utilisation et l'expérimentation d'armes nucléaires ont apporté la preuve de leurs effets dévastateurs immédiats et à court et à moyen terme. Dans plusieurs régions du monde, les expérimentations nucléaires ont laissé derrière elles de graves conséquences pour la santé et l'environnement. La contamination radioactive produit des effets disproportionnés sur les femmes et les enfants ; la chaîne alimentaire a été contaminée, et la présence radioactive reste mesurable dans l'atmosphère encore aujourd'hui.

4. Tant que les armes nucléaires existeront, l'explosion d'une arme nucléaire reste possible. Même si la probabilité est considérée comme faible, les conséquences catastrophiques de l'explosion d'une arme nucléaire rendent ce risque inacceptable. Les risques d'explosion accidentelle, involontaire, non autorisée ou intentionnelle d'une arme nucléaire sont directement liés à la vulnérabilité des réseaux de commandement et de contrôle de ces armes face à l'erreur humaine et aux cyberattaques, au maintien des arsenaux nucléaires à un niveau d'alerte élevé, à leur déploiement en première ligne et à leur modernisation. Ces risques augmentent avec le temps. Le risque de voir des acteurs non étatiques, en particulier des groupes terroristes, mettre la main sur l'arme nucléaire et les matières connexes est omniprésent.

5. Les armes nucléaires pourraient être utilisées dans de nombreuses circonstances, compte tenu de la multiplication des foyers de tension et des conflits internationaux et dans le contexte des doctrines de sécurité actuellement défendues par les États possesseurs d'armes nucléaires. La doctrine de la dissuasion nucléaire requiert la préparation à une guerre nucléaire, et le risque de l'emploi de ces armes est donc bien réel. Il faut dès maintenant saisir les occasions de réduire ces risques, notamment en baissant le niveau d'alerte et en réduisant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Le fait de restreindre les armes nucléaires à un rôle de dissuasion n'élimine pas la possibilité de leur utilisation et ne contribue en rien à réduire les risques d'utilisation accidentelle. La seule garantie contre le risque d'explosion d'une arme nucléaire réside dans l'élimination totale de ces armes.

6. Aucun État ni aucune organisation internationale ne serait en mesure de faire face à l'urgence humanitaire immédiate et aux conséquences à long terme résultant de l'explosion d'une arme nucléaire dans une région densément peuplée, ni de porter assistance aux personnes touchées. Il est peu probable que de telles capacités existeront un jour. Il pourrait néanmoins être utile de mettre en place une préparation coordonnée pour réduire les effets, y compris en cas d'attaque terroriste comprenant l'explosion d'un dispositif nucléaire improvisé. La Conférence a insisté sur l'impératif de prévention comme seule garantie contre les conséquences humanitaires de l'emploi de l'arme nucléaire.

7. Si on considère un certain nombre d'aspects juridiques des armes nucléaires, il est évident qu'aucune norme juridique complète n'interdit de façon universelle la possession, le transfert, la production et l'emploi de ces armes. Le droit international de l'environnement demeure applicable en cas de conflit armé et il pourrait s'appliquer aux armes nucléaires, en dépit de l'absence de réglementation spécifique concernant ces armes. De même, les règles internationales relatives à la santé s'appliqueraient aux conséquences de l'utilisation des armes nucléaires. Les éléments d'information apparus depuis deux ans concernant les effets humanitaires des armes nucléaires soulèvent de nombreux doutes quant à la possibilité de pouvoir un jour les utiliser dans le respect du droit international humanitaire. À l'image de la torture, qui est une négation de l'humanité et que plus

personne n'accepte aujourd'hui, les souffrances engendrées par l'utilisation de l'arme nucléaire ne sont plus seulement un problème juridique : il convient également de les aborder sous l'angle moral.

8. Les conséquences catastrophiques de l'explosion d'une arme nucléaire et les risques liés à l'existence même de ces armes posent de graves questions d'ordre éthique et moral qui transcendent les considérations juridiques et les interprétations.

Même si ce document n'est pas le fruit d'une négociation, ces éléments représentent des conclusions de fond irréfutables concernant les effets humanitaires des armes nucléaires, les risques associés à l'existence de ces armes et leurs dimensions juridiques et morales.

L'Autriche est de l'avis que ces conclusions constituent une argumentation puissante qui devrait conduire sans tarder à une profonde transformation du débat sur les armes nucléaires et de l'équation sécuritaire autour de ces armes qui prévaut encore dans les États qui les possèdent. Elles témoignent en outre de l'intérêt et du sens des responsabilités manifestés par tous les États s'agissant du désarmement nucléaire. De plus, à la lumière de ces conclusions, les arguments en faveur du maintien des armes nucléaires doivent être considérés comme porteurs d'un niveau de risque élevé, voire comme un pari irresponsable basé sur une illusion de sécurité et de sûreté.

L'Autriche a également communiqué un engagement national, basé sur les conclusions de la Conférence, qui prévoit les actions concrètes ci-après, elles-mêmes ancrées dans le discours humanitaire auquel l'Autriche est attachée :

- Présenter à toutes les instances concernées, en particulier à la Conférence des Parties de 2015 chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et dans le contexte des Nations Unies, les discussions, conclusions et éléments de preuve irréfutables et concrets portés à l'attention de la Conférence de Vienne, ces instances étant au centre de toutes les délibérations, obligations et engagements se rapportant au désarmement nucléaire ;
- Engager tous les États parties au TNP à élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour combler le vide juridique concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ; et
- Coopérer avec tous les acteurs concernés pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires, compte tenu de leurs effets humanitaires inacceptables et des risques qui y sont liés.

Il est à espérer que nous pourrons, collectivement, démontrer dans les mois qui viennent que les faits et les conclusions mis en lumière depuis quelques années donneront lieu à des progrès concrets et tangibles sur le désarmement nucléaire. La prochaine Conférence d'examen du TNP offrira une occasion de décider de prendre des mesures efficaces dans ce sens. Nous nous réjouissons de travailler avec tous les partenaires intéressés pour continuer de promouvoir l'impératif humanitaire, restaurer la crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et encourager des progrès concrets sur cette question. La prévention de telles conséquences humanitaires est la raison d'être de tous nos travaux en la matière, et elle doit mobiliser chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Kmentt de son exposé et, en particulier, d'être venu de Vienne juste pour assister à la séance plénière d'aujourd'hui.

Notre séance d'aujourd'hui se veut interactive, et j'encourage chacun d'entre vous à y participer. Je vais maintenant donner la parole aux États membres et observateurs qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions sur l'exposé que le représentant de l'Autriche vient de nous présenter. Vous avez la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Très brièvement, je souhaite remercier l'Ambassadeur Kmentt de sa déclaration et des informations qu'il nous a présentées concernant le résultat de la Conférence de Vienne. Nous avons pris part à cette Conférence et nous estimons que les résultats qui ont été présentés par l'Ambassadeur

Kmentt traduisent un état de fait qui nous préoccupe tous depuis longtemps. Le moment était particulièrement bien choisi pour lui pour nous présenter ici les conclusions de la Conférence, et nous voyons bien le type de lien que nous pouvons établir lorsque nous nous penchons sur la question de notre programme de travail pour 2015. C'est pourquoi, outre que le Brésil approuve pleinement tous les résultats et les conclusions présentés par l'Ambassadeur Kmentt, je voudrais, Monsieur le Président, vous poser la question suivante : comment relier les éléments qui viennent de nous être présentés au débat sur le programme de travail ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil. Je ne vais pas vous répondre tout de suite, car j'attends de voir si d'autres délégations souhaitent prendre la parole.

Puisque cela ne semble pas être le cas, je vais m'efforcer de répondre à votre question maintenant, mais je voudrais aussi, ce faisant, poser à mon tour une question (en ma capacité nationale) à l'Ambassadeur Kmentt. La question que je voudrais lui poser – sans oublier de lui demander de nous éclairer sur la façon de relier les conclusions des conférences humanitaires à notre programme de travail – est la suivante : comment l'Autriche envisage-t-elle de mettre en œuvre son engagement vis-à-vis de la Conférence d'examen du TNP ? Cette question est en rapport avec votre question, car, du point de vue de mon pays, les discussions menées au titre du point 2 (le programme de travail) de l'ordre du jour que nous avons approuvé le 20 janvier dernier doivent intégrer les conclusions des conférences humanitaires et, s'il est adopté, le programme de travail (mais aussi le mandat de négociation au titre du point 2 de l'ordre du jour) sera enrichi par ces conclusions, qui devront être considérées comme un élément central de nos discussions. En d'autres termes, comme nous l'avons dit à Vienne, les conclusions, les faits et les éléments d'information présentés lors des trois conférences devront s'intégrer dans un processus diplomatique. Si nous approuvons le programme de travail en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous devons engager un processus diplomatique et une négociation, ces deux choses revenant au même. L'Ambassadeur Kmentt pourrait peut-être agréementer cette réponse de ses réflexions.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos aimables commentaires. S'agissant de l'engagement de l'Autriche, je voudrais dire que nous avons entrepris un effort de communication et que nous avons donné pour instruction à toutes nos représentations diplomatiques de prolonger cet effort dans chacun de leurs pays hôtes. Il est évident que la prochaine grande occasion de faire valoir les considérations humanitaires et les conclusions des conférences et de trouver des réponses aux importantes questions en suspens sera la Conférence d'examen du TNP, et c'est pourquoi, comme nous l'avons affirmé dans notre engagement, nous sommes déterminés à porter ces conclusions à l'attention de la Conférence d'examen. Nous croyons que la communauté internationale est traversée par un formidable élan en faveur de ces éléments et qu'elle les appuie très largement. Il existe de nombreuses façons de promouvoir ces conclusions, et cela fait partie du travail de communication qui sera mené dans les semaines et mois à venir auprès des partenaires intéressés.

Sur le deuxième point, j'abonde dans votre sens. Les principaux aspects, les principales conclusions qui sont tirées depuis quelques années s'agissant des conséquences humanitaires, doivent être à la base de tous les travaux de toutes les instances dans lesquelles nous sommes présents, instances dont la Conférence du désarmement fait bien entendu partie. Ces conclusions sont par conséquent particulièrement pertinentes, mais c'est la réponse que vous avez vous-même donnée et je l'approuve entièrement. Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Je donne la parole à l'Australie.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Je saisis également cette occasion de remercier notre collègue Alexander Kmentt d'être venu de Vienne pour nous présenter cet exposé. Je crois bien évidemment qu'il nous a donné matière à réfléchir sur une question à laquelle nous nous attachons à trouver une solution depuis plusieurs années.

Je voudrais m'arrêter sur le succès de la Conférence de Vienne, laquelle a réuni un éventail très large et diversifié d'États qui ont souhaité se pencher sur la question des

conséquences humanitaires de l'explosion d'une arme nucléaire. Je crois qu'il faut porter au crédit du Gouvernement autrichien le fait que le résumé du Président reflète effectivement toutes les voix qui se sont exprimées à cette occasion, et je crois aussi qu'il n'est un secret pour personne que nous voyons dans le discours autour des conséquences humanitaires une occasion de nous mobiliser ensemble pour faire avancer le désarmement et la non-prolifération. Je considère qu'il s'agit là d'un défi lancé à la Conférence du désarmement, et aussi à la prochaine Conférence d'examen du TNP qui aura lieu à New York, et nous devons trouver les moyens de nous unir sous cette bannière et de progresser. Je remercie donc une nouvelle fois Alexander de son exposé, et je me réjouis de travailler ici avec lui et avec mes autres collègues pour assurer le succès de la Conférence du désarmement sur son programme de travail, mais aussi celui de la Conférence d'examen du TNP.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie, et je donne la parole au Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier mon vieux collègue, Alexander Kmentt. Je suis très heureux de le voir représenter l'Autriche dans cette salle et je voudrais le remercier de sa déclaration.

Monsieur le Président, il va sans dire que notre délégation appuiera l'ouverture prompte de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires, suivant la proposition contenue dans le projet de programme de travail dont vous nous avez saisis hier. Si nous y parvenons, il est évident que toutes les propositions et toutes les idées énoncées dans le document final de la Conférence de Vienne seront prises en considération.

Je voudrais poser une question relativement simple à Alexander. Qu'envisagent l'Autriche et ses amis dans l'hypothèse où il n'y aurait pas consensus à la Conférence d'examen du TNP sur cette question ? Comptez-vous organiser une nouvelle Conférence diplomatique ou promouvoir un nouveau processus distinct appuyé par les pays et les ONG qui partagent les mêmes positions afin de négocier, par exemple, un traité sur l'interdiction des armes nucléaires, suivant certaines idées qui se sont déjà exprimées ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus. Je vais donner la parole à l'Inde, après quoi nous reviendrons sur votre question avec M. Kmentt. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Kmentt de nous avoir présenté, à la fois en tant que Président de la Conférence de Vienne et que représentant de l'Autriche, un compte rendu de la Conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue en décembre dernier.

L'Inde a participé aux conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne. Notre participation à ces rencontres était fondée sur une préoccupation commune concernant la grave menace que l'emploi de l'arme nucléaire pourrait faire peser sur la survie de l'humanité. De notre point de vue, cette préoccupation n'est pas nouvelle. La communauté internationale est consciente des effets catastrophiques des armes nucléaires depuis l'aube de l'ère nucléaire. Il convient de renforcer la norme internationale de non-utilisation de ces armes, appliquée depuis près de soixante-dix ans. L'Inde a toujours pensé que nous devions progressivement réduire les dangers nucléaires tout en limitant les risques de prolifération et de terrorisme nucléaires. Notre objectif doit être de susciter un appui en faveur de mesures politiques et juridiques tendant à promouvoir progressivement des restrictions à l'emploi des armes nucléaires. De notre point de vue, il est évident que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, est l'instance la plus appropriée pour mener à bien cet effort. Malheureusement, elle n'a pas été capable de négocier les instruments qui ont été proposés au fil des ans, notamment sur la base de la proposition récente indienne que l'Assemblée générale a adoptée par sa résolution 69/69 ; le texte de cette résolution propose de négocier, à la Conférence du désarmement, une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, une convention qui, de notre avis, tendrait à renforcer les barrières juridiques contre l'emploi de ces armes. Nous saluons l'appui déterminé que de très nombreux États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ont apporté à cette résolution et aussi dans le cadre de la Conférence, mais nous avons du mal à comprendre pourquoi certains

États, qui sont en pointe dans les efforts faits pour mettre en lumière les conséquences humanitaires des armes nucléaires, ont jugé nécessaire de voter contre cette résolution. C'est pourquoi j'ai également jugé nécessaire de ne pas appuyer la négociation d'une telle convention à la Conférence. Cette distorsion entre les paroles et les engagements, entre les mots et les actes, doit de notre point de vue être corrigée alors que nous progressons vers l'édification d'un mouvement véritablement universel en faveur du désarmement nucléaire. Nous espérons que la Conférence de Vienne stimulera ce débat, débat dans lequel la Conférence du désarmement a toute sa place. Il a été fait référence au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien entendu, cette question ne relève exclusivement ni de la Conférence ni du TNP et, pour nous, chaque État partie au TNP est en droit de la promouvoir dans l'enceinte de son choix. Or, la Conférence du désarmement n'est pas un sous-comité du TNP. Nous serions par conséquent très heureux d'avoir une discussion sur cette question dans le cadre de nos efforts pour débarrasser le monde de l'arme nucléaire d'une manière globale et non discriminatoire. Cela ne signifie pas que nous n'apprécions pas les efforts faits, notamment les efforts acharnés menés par l'Autriche et, plus personnellement, par M. Kmentt, et nous tenons à le remercier, en particulier parce qu'il a pris la peine de venir à Genève pour partager avec nous ses idées, que nous considérons avec le plus grand sérieux. Nous espérons que la déclaration prononcée par la délégation autrichienne contribuera aussi à l'exécution de notre programme de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration. Si j'ai bien compris, vous appuyez donc l'initiative consistant à saisir la Conférence de ce sujet.

(*L'orateur poursuit en espagnol*)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Costa Rica.

M^{me} Whyte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica tient à remercier la délégation autrichienne de son exposé consacré aux résultats de la Conférence de Vienne sur les effets humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue les 8 et 9 décembre derniers. Nous remercions également l'Autriche de l'engagement et du dynamisme politique dont elle a fait preuve en organisant cette troisième conférence.

Le Costa Rica, qui préside temporairement la Communauté des États latino-américains et caraïbes (CELAC), souhaite faire savoir à la Conférence du désarmement que depuis 2013, la CELAC ne cesse de réaffirmer la nécessité de faire progresser le désarmement nucléaire et de parvenir à l'élimination générale et complète des armes nucléaires de façon transparente, vérifiable et irréversible, et qu'elle appelle de ses vœux des progrès dans la négociation d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires suivant un calendrier multilatéralement concerté. La CELAC a fait de la dimension humanitaire une priorité dans les discussions, au détriment des dimensions stratégiques ou sécuritaires.

Le troisième Sommet de la Communauté des États latino-américains et caraïbes se déroule actuellement à San José, au Costa Rica. Nous avons quelques heures d'avance sur San José, mais aujourd'hui et demain, les dirigeants évoqueront un certain nombre de questions, notamment le désarmement nucléaire et le moyen le plus approprié de promouvoir l'action en la matière en tenant compte de ces événements et de la contribution de la Conférence de Vienne. La déclaration, qui sera adoptée demain par les chefs d'État et de gouvernement, comportera un message relatif à cette importante question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice du Costa Rica de sa déclaration et je donne la parole au représentant du Chili.

M. Guzmán (Chili) (*parle en espagnol*) : Dans le prolongement de la déclaration prononcée par l'Ambassadrice du Costa Rica et sur la demande de ma capitale, nous voudrions évoquer le texte de la déclaration qui, comme l'a indiqué l'Ambassadrice du Costa Rica, sera adoptée par les chefs d'État lors du Sommet des 28 et 29 janvier 2015. Au paragraphe 14 du texte, la CELAC approuve et appuie pleinement l'engagement annoncé par l'Autriche. Qu'il me soit également permis de dire que mon pays appuie sans réserve l'engagement annoncé par l'Autriche à la fin de la Conférence de Vienne. Par ailleurs, nous félicitons chaleureusement l'Autriche, l'Ambassadeur Kmentt et ses collaborateurs du

courage dont ils ont fait preuve en annonçant leur importante décision de promouvoir et mettre en lumière la dimension humanitaire dans le contexte des efforts faits pour parvenir à un désarmement nucléaire dès que possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

En ma capacité de représentant de mon pays, je voudrais remercier le Costa Rica et le Chili d'avoir évoqué les discussions en cours lors du Sommet des États latino-américains et caraïbes. Le Mexique est particulièrement heureux de noter les progrès de l'initiative visant à approuver l'engagement de l'Autriche à l'échelle de toute une région, soit 33 États, initiative dont nos chefs d'État et de gouvernement seront saisis demain et qu'ils auront l'occasion d'approuver officiellement. Le Mexique note avec satisfaction que notre région, qui compte 33 États, est la première à approuver collectivement l'engagement de l'Autriche.

J'attends de voir si d'autres délégations souhaitent prendre la parole.

Le représentant du Bélarus a demandé à M. Kmentt ce que nous devons faire. Que pourrait ou devrait faire l'Autriche s'il n'y avait pas de consensus à la Conférence d'examen du TNP ? Je crois que cette question s'adresse à tous les États qui participeront à la Conférence d'examen du TNP. Quelle sera notre position individuelle s'il n'y a pas de consensus à la Conférence d'examen du TNP ? Je crois qu'il nous est difficile de répondre à cette question aujourd'hui, mais je crois aussi qu'il s'agit d'une question plus générale qui est pertinente non seulement pour l'Autriche, mais aussi pour chacun d'entre nous.

Quoi qu'il en soit, tel n'est pas le sujet du débat d'aujourd'hui, et je donne la parole à l'Ambassadeur Kmentt.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les collègues de leurs commentaires fort aimables et de leurs questions. Bien entendu, je remercie tout particulièrement la Communauté des États latino-américains et caraïbes d'avoir approuvé notre engagement. Nous leurs sommes très reconnaissants.

Je voudrais répondre à la question de mon collègue du Bélarus. Je suis bien sûr d'accord avec vous sur le fait que cette question ne s'adresse pas à un seul pays, mais à tous les membres de la Conférence d'examen du TNP. Je voudrais simplement dire de la façon la plus claire que l'Autriche, pas plus que n'importe lequel des pays qui appuient ou ont appuyé l'initiative humanitaire n'entend préjuger d'un résultat négatif de la Conférence d'examen, bien au contraire. Nous avons toujours dit que pour nous l'initiative humanitaire est inscrite dans le code génétique du TNP. Elle figure dans le préambule du Traité, dont elle forme un élément essentiel. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est la raison d'être de tous les efforts que nous faisons. Nous allons donc présenter ces conclusions à la Conférence d'examen, comptant fermement sur chacun des participants pour s'efforcer sincèrement d'apporter des réponses aux constatations et aux conclusions importantes qui sont mises en avant depuis plusieurs années.

Pour répondre en partie à certaines des autres questions qui ont été posées, si les experts nous disent que les conséquences de l'emploi d'armes nucléaires sont bien plus importantes que ce qui était communément admis auparavant, si les experts nous disent que l'éventail des risques qui découlent de la possession d'armes nucléaires, c'est-à-dire de leur existence, est bien plus large que ce que nous avons toujours cru jusqu'à présent, si les juristes mettent en avant une dimension juridique, et si la dimension morale est aussi systématiquement mise en avant, comme l'a si brillamment fait le Pape François à Vienne, des considérations politiques devront, de notre point de vue, être prises en compte de toute urgence, ces considérations amenant des conclusions qui signifient que nous ne pouvons plus continuer comme nous l'avons fait jusque-là. Telle est la valeur que nous accordons à l'initiative humanitaire : le sentiment d'urgence basé sur les faits, les recherches et l'information sont irréfutables. Il faudra sans doute beaucoup de temps et un gros effort de persuasion, mais il est urgent de progresser dans la direction du désarmement nucléaire.

Je voudrais dire à l'Ambassadeur de l'Inde que, comme je l'ai déjà dit, nous pensons que tout le problème se trouve dans l'existence des armes nucléaires et dans leur possession. L'élimination de ces armes est donc la clef que nous cherchons. Il est certain que nous abordons la Conférence d'examen du TNP avec la volonté de tout faire pour atteindre un résultat très fort qui apporte des réponses aux éléments d'information importants présentés dans le contexte de l'initiative humanitaire, et nous voyons dans cette démarche la clef de l'actuel cycle d'examen du TNP que nous devons prendre en considération avec le plus grand sérieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Sauf si quelqu'un demande encore à prendre la parole sur cette question – et je crois que ce n'est pas le cas – je voudrais, au nom de la Conférence du désarmement, remercier l'Ambassadeur Kmentt de son exposé et aussi remercier tous ceux d'entre vous qui ont pris part à cette discussion à travers leurs interventions.

Nous allons maintenant écouter notre deuxième oratrice, qui est l'Ambassadrice du Costa Rica. L'Ambassadrice Elayne Whyte Gómez s'exprimera à propos d'une convention sur les armes nucléaires dont le texte a été proposé par le Costa Rica et la Malaisie. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^{me} Whyte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : La délégation costaricienne s'est inscrite sur la liste des orateurs de ce matin après que vous avez sollicité nos contributions sur la façon de progresser sur les questions inscrites à l'ordre du jour que nous avons adopté le 20 janvier dernier et qui est paru sous la cote CD/2008. Comme vous le savez tous, en 2007, le Costa Rica et la Malaisie ont soumis au Secrétaire général et à l'Assemblée générale des Nations Unies une proposition de modèle de convention sur les armes nucléaires. Par cette proposition, nos deux pays entendaient contribuer au débat sur l'élimination progressive de ce type d'arme. Nous sommes convaincus qu'une convention interdisant la mise au point, la production, l'expérimentation, le déploiement, le stockage, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est indispensable pour débarrasser la planète de ces armes.

Comme beaucoup d'entre vous s'en souviennent probablement, en 2008, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a déclaré que ce texte était un bon point de départ pour négocier un désarmement nucléaire. Pour cette raison je voudrais, si vous me le permettez, présenter à la Conférence un bref aperçu de ce projet de convention. Quelles sont les obligations générales et l'objectif de cette proposition ? Le modèle de convention sur les armes nucléaires interdit la mise au point, l'expérimentation, la production, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace de l'emploi des armes nucléaires et dispose également que les États qui possèdent de telles armes doivent détruire leurs arsenaux suivant une série de phases successives. En outre, la Convention interdit la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et dispose que leurs vecteurs doivent être détruits ou convertis à des fins civiles.

Les États parties à la convention doivent déclarer l'ensemble de leurs armes nucléaires, de leurs installations nucléaires et des vecteurs d'armes nucléaires dont ils ont la possession ou le contrôle, ainsi que leur emplacement. Pour atteindre ces objectifs, la Convention divise le processus d'élimination des armes nucléaires en cinq phases distinctes, que je vais maintenant résumer. À la fin de la première phase, il est prévu que les armes nucléaires seront placées hors du niveau d'alerte. La deuxième phase consiste à les retirer du déploiement. La troisième phase consiste à retirer les ogives nucléaires de leurs vecteurs. La quatrième phase consiste à désamorcer les ogives nucléaires. Enfin, la cinquième phase consiste à retirer les missiles, à rendre ces derniers inutilisables et à placer les matières fissiles sous contrôle international.

Le régime de vérification de la convention consiste principalement à recueillir, partager et vérifier les informations relatives aux armes nucléaires, aux matières nucléaires et aux installations nucléaires, notamment à travers des inspections sur place, des contrôles préventifs, des mesures de confiance, des rapports, des systèmes de protection et le partage d'informations avec d'autres organisations. La convention prévoit également la protection des personnes qui signalent des soupçons de violation de ses dispositions, notamment à travers le droit d'asile. Il est proposé d'établir dans le cadre de la convention un système

international de surveillance afin de recueillir des informations qui, dans la majorité des cas, seront consignées dans un registre. Les informations qui pourraient menacer des secrets commerciaux ou la sécurité nationale d'un État resteront confidentielles.

Quelles sont les mesures de mise en œuvre prévues au niveau national ? Les États parties sont tenus d'adopter les mesures législatives nécessaires pour s'acquitter de l'obligation, inscrite dans la Convention, d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne se rendant coupable d'un des crimes énoncés dans la convention et de protéger les personnes qui signalent des violations de la convention. Ils doivent établir une autorité nationale chargée de toutes les missions nationales en lien avec la mise en œuvre de la convention. La convention énonce en outre les droits et les obligations des personnes physiques et des États. Les personnes physiques sont tenues de signaler les violations de la convention et ont le droit d'être protégées si elles le font. La convention établit des procédures qui autorisent l'arrestation des personnes accusées d'avoir commis une des infractions visées dans la convention et garantit à ces personnes le droit à un procès équitable.

S'agissant du dispositif de mise en œuvre de la convention, il est proposé de créer une institution chargée de mettre en œuvre la convention, laquelle sera responsable d'assurer la vérification, de veiller au respect des dispositions, et de prendre les bonnes décisions. Elle comprendra une conférence des États parties, un conseil exécutif et un secrétariat technique. La convention interdit la production de toute matière fissile ou fusionable entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, y compris le plutonium et l'uranium fortement enrichi. La production d'uranium faiblement enrichi est autorisée dans le but de fournir de l'énergie nucléaire.

S'agissant de la coopération, du respect des dispositions et du règlement des différends, la convention prévoit la possibilité d'engager une coopération, des consultations et des enquêtes pour éclaircir et résoudre les questions relatives à l'interprétation des dispositions concernant, entre autres, le respect de la convention. Les différends peuvent être portés devant la Cour internationale de justice sur consentement mutuel des États parties. En outre, l'agence peut requérir un avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les différends juridiques.

La convention définit une série de réponses graduées en cas de non-respect, avec d'abord des consultations et des clarifications, puis des négociations et, enfin, si nécessaire, des sanctions ou le recours à l'action de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Concernant les autres traités internationaux, il est utile de préciser que le modèle de convention sur les armes nucléaires s'inspire des régimes et mécanismes de vérification existants en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du système international de surveillance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des accords bilatéraux conclus entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Dans certains cas, la convention pourra même étendre les fonctions et activités de ces régimes et arrangements. Dans d'autres, la convention établira des mécanismes complémentaires supplémentaires, et il est proposé de créer des liens avec le système existant.

La convention n'interdit pas l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle est accompagnée d'un protocole facultatif qui définit un programme d'assistance énergétique destiné aux États parties qui renoncent à développer l'énergie nucléaire ou qui décident d'annuler leurs programmes nucléaires en cours.

Monsieur le Président, les points que je viens d'évoquer ne font que donner un aperçu de la proposition. La délégation costaricienne souhaitait répondre à votre appel pour des propositions concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en vous présentant ce résumé du modèle de convention, lequel nous semble offrir un point de départ pour étudier, élaborer et éventuellement négocier un ou plusieurs instruments tendant vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Il y a près de vingt ans, la Cour internationale de Justice a souligné qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Nous estimons par conséquent qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité d'élaborer des instruments juridiquement contraignants, vérifiables et applicables conduisant à l'interdiction et à la destruction totale de toutes les armes nucléaires sous un contrôle efficace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice Whyte de sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Comme je l'ai dit, ce débat est un débat interactif, et je donne maintenant la parole aux membres et aux observateurs qui souhaitent faire des commentaires. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Mota Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais aussi, très brièvement, remercier l'Ambassadrice du Costa Rica de son exposé concernant cette initiative. Nous avons, pour notre part, toujours considéré qu'il fallait en priorité appuyer à la Conférence du désarmement l'idée d'étudier la possibilité d'élaborer une convention générale et complète sur le désarmement nucléaire. Il peut sembler irréaliste, à ce stade, de présenter une convention complète à ce stade. Je crois pourtant qu'il n'en est rien, bien au contraire. Je crois que la démarche est réaliste, et je crois que nous devons la considérer avec le plus grand sérieux et lui porter toute l'attention qu'elle mérite. Souvenons-nous que le mur de Berlin est tombé en une seule journée. À l'époque, personne ne s'attendait à un tel événement. Je suis suffisamment optimiste pour penser que, parfois, les enjeux les plus importants peuvent nous paraître trop inaccessibles ou irréalistes. Mais il suffit aussi parfois de se dire que l'occasion se présente et qu'il faut la saisir. C'est ainsi que nous devons essayer de réfléchir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de ses commentaires. En effet, l'Ambassadeur a parlé tout à l'heure d'un élan. Vous venez d'évoquer ce que l'histoire nous a déjà montré à de nombreuses reprises, et l'exemple que vous nous avez donné montre bien qu'il arrive parfois que l'inimaginable ou l'inattendu se produise, et c'est dans ces situations que l'histoire avance non plus à petits pas, mais à pas de géant.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Costa Rica de nous avoir une nouvelle fois rappelé que nous étions, depuis maintenant plusieurs années, saisis du modèle de convention sur les armes nucléaires proposé par le Costa Rica et la Malaisie, et que ce texte restait une source d'inspiration pour les États comme pour la société civile sur la façon de concevoir et de promouvoir les discussions sur le désarmement nucléaire. Pour sa part, l'Inde considère que le modèle de convention sur les armes nucléaires renferme certains principes fondamentaux que nous pouvons appuyer : la convention est universelle, non discriminatoire et vérifiable, et elle a pour objectif l'élimination complète des armes nucléaires. Pour l'Inde, ce sont là des principes qui doivent être défendus à travers la négociation d'une convention sur les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler la proposition présentée par le Groupe des 21, à laquelle l'Inde a eu le plaisir de s'associer l'année dernière et qui figure dans le document CD/1999. Monsieur le Président, arrêtons-nous un moment sur deux des points de l'ordre du jour de la Conférence qui intéressent particulièrement nos travaux. Nous avons d'abord le point 1, qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et le point 2, qui concerne la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont associées. De notre point de vue, tel était aussi l'avis exprimé et défendu par un certain nombre de pays lorsque l'ordre du jour a été élaboré, dans le prolongement du Document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Les points 1 et 2 ne s'excluent pas mutuellement, mais ils sont complémentaires. De notre point de vue, la négociation d'une convention sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, qui est l'instance appropriée pour mener de telles discussions, relèverait du point 1 de

l'ordre du jour. Le point 2 fait référence à la prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont associées. Par exemple, la proposition indienne concernant la négociation d'une convention visant à interdire l'emploi des armes nucléaires relèverait du point 2. De notre point de vue, le point 2 de l'ordre du jour n'exclut ni ne contredit le point 1 ; il convient par conséquent de mener ces efforts en parallèle si nécessaire, mais de façon à ce qu'ils se renforcent mutuellement. Je voudrais revenir sur le commentaire que vous venez de faire concernant l'élan qui doit être suscité. La communauté internationale aurait tout à gagner d'un élan, que ce soit sur le point 1 ou sur le point 2 de l'ordre du jour. C'est pourquoi, pour revenir sur ce que l'Ambassadeur Kmentt disait en réponse à la proposition indienne concernant une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, le fait de prendre des mesures visant à prévenir une guerre nucléaire – ce qui répond à l'objectif humanitaire de l'interdiction des armes nucléaires – n'exclut pas les efforts tendant à éliminer les armes nucléaires. Nous avons donc du mal à comprendre pourquoi les propositions relevant du point 1 de l'ordre du jour peuvent être appuyées par les États, alors que les mêmes États réservent un accueil tout à fait différent aux propositions pourtant complémentaires relevant du point 2 de l'ordre du jour.

Cela dit, nous voudrions revenir à la déclaration de l'Ambassadrice du Costa Rica. Certes, il est évident que le modèle de convention sur les armes nucléaires devrait faire l'objet de négociations, mais nous croyons que par essence, un modèle de convention complète – et aussi un modèle universel qui a été expérimenté et éprouvé dans d'autres contextes, notamment dans le contexte de la Convention sur les armes chimiques – devrait être une source d'inspiration pour tous ceux qui souhaitent promouvoir le désarmement nucléaire de façon universelle et non discriminatoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de ses commentaires et, en particulier, d'avoir fait avancer le débat que nous devons avoir une fois que nous aurons adopté le programme de travail, demain, si nous le faisons effectivement. Le champ d'application de la convention ou des conventions, eu égard à tous les points de l'ordre du jour, constitue le débat initial le plus important que nous devons avoir dans le cadre de négociations. De telles discussions sont utiles et importantes pour tout processus de négociation. Je vous remercie d'avoir souligné ces notions ici. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : J'ai écouté avec attention l'exposé et le débat qui a suivi, et je voudrais faire les commentaires suivants. Beaucoup d'orateurs ont affirmé avec force que l'emploi des armes nucléaires pourrait entraîner des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire. Le Royaume-Uni est d'accord avec cette affirmation. Pourtant, comme l'ont fait remarqué plusieurs des orateurs qui se sont exprimés ce matin, cette idée n'est pas nouvelle. Elle a été formulée par écrit dans le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1968, puis exprimée dans le document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978. La question qui se pose est la suivante : quelles conclusions pouvons-nous tirer ? Le Royaume-Uni est de l'avis qu'il est absolument primordial d'éviter tout recours à l'arme nucléaire, d'empêcher la prolifération des armes et des technologies nucléaires et de garantir la sécurité et la sûreté des armes nucléaires. Il est très actif dans ces différents domaines. C'est pourquoi nous travaillons et continuerons de travailler avec acharnement pour assurer le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu au printemps prochain. Nous engageons tous les autres États parties à agir dans le même sens. Le Royaume-Uni convient que nous devons aussi travailler à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, et nous sommes également actifs dans ce domaine. Certains ont affirmé que pour atteindre cet objectif, il fallait interdire dès à présent les armes nucléaires ou fixer un calendrier en vue de leur élimination. Le Royaume-Uni considère que cette façon de voir les choses fait abstraction de la stabilité et de la sécurité que les armes nucléaires peuvent aider à maintenir et donc qu'elle les compromet. Une interdiction déclaratoire ou un calendrier qui ne serait pas fondé sur la confiance et les mesures de vérification nécessaires constituerait une menace pour la stabilité stratégique, et nul d'entre nous n'aurait quoi que ce soit à retirer de cette perte de stabilité. Qu'il me soit permis de souligner que le Royaume-Uni estime que le mécanisme de désarmement des Nations Unies et le Traité sur la non-prolifération

constituent le cadre approprié pour travailler à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires en prenant pleinement en compte non seulement les conséquences humanitaires dévastatrices que l'emploi des armes nucléaires pourrait provoquer, mais aussi la stabilité et la sécurité que les armes nucléaires apportent. Nous travaillerons pour créer les conditions qui feront que les armes nucléaires ne sont plus nécessaires, et nous maintiendrons également une dissuasion nucléaire minimale crédible tant que cela sera nécessaire. On assiste aujourd'hui à une tendance, dont nous avons entendu tout à l'heure quelques échos dans les commentaires de l'Ambassadeur Kmentt, qui consiste à présenter la situation comme si aucun progrès n'avait été accompli sur le plan du désarmement, comme si aucune mesure concrète et crédible n'avait été prise en ce domaine. Nous jugeons ces affirmations inexactes. Le Royaume-Uni considère que la seule façon de concilier les impératifs de désarmement et le maintien de la sécurité mondiale consiste à aborder le désarmement étape par étape. Les progrès sont difficiles, mais ils sont possibles.

Les États-Unis et la Fédération de Russie ont considérablement réduit leurs stocks d'armes. Le Royaume-Uni a réduit le nombre de ses ogives nucléaires, qui a atteint environ 460 unités, et la semaine dernière encore, nous avons annoncé que de nouvelles mesures avaient été prises sur la voie de notre propre désarmement. En 2010, le Premier Ministre a annoncé que nous avions revu nos exigences en matière de dissuasion nucléaire et qu'il avait conclu que nous pouvions assurer une dissuasion nucléaire crédible avec une puissance nucléaire réduite et que nous intégrerions ces réductions dans nos forces en déploiement dans le cadre d'un futur programme de dissuasion. Le nombre d'ogives déployées sur chaque sous-marin sera ramené de 48 à 40 ; le nombre de missiles opérationnels sur nos sous-marins sera ramené à huit au maximum ; et le nombre d'ogives disponibles en opération, actuellement légèrement inférieur à 160, sera ramené à 120 unités au maximum. J'ai le plaisir d'informer la Conférence du désarmement que la semaine dernière, il a été annoncé à notre Parlement que cet engagement avait été atteint, en conséquence de quoi tous les sous-marins chargés d'assurer la dissuasion en mer de façon continue ne transportaient plus désormais que 40 ogives nucléaires et pas plus de huit missiles opérationnels. Nous avons donc respecté notre engagement qui était de ramener à pas plus de 120 le nombre d'ogives opérationnelles. C'est pourquoi je mets au défi ceux qui affirment qu'aucune mesure concrète n'a été prise en faveur du désarmement nucléaire de me prouver le contraire.

S'agissant de l'étape suivante – je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement – il ne fait pour nous aucun doute que la prochaine étape est la conclusion d'un traité sur les matières fissiles. Quel que soit le moyen que nous choisirons, convention ou démarche plus progressive, il est évident que l'arrêt de la production des matières fissiles qui entrent dans la fabrication des armes nucléaires doit constituer une première étape indispensable, et j'ai hâte d'entendre ce que mes collègues auront à dire sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration. Je crois en effet que tout le monde s'accorde à reconnaître que les stocks ont bel et bien été réduits, mais la question qui se pose est celle de savoir si des réductions unilatérales ou bilatérales peuvent se substituer à cette instance, qui est une instance multilatérale de négociation, et si cette instance n'est pas parvenue à enclencher les négociations multilatérales qui auraient dû avoir lieu et qui avaient constitué sa raison d'être.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les représentants de l'Autriche et du Costa Rica de leurs exposés sur le désarmement nucléaire et les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Ces deux questions sont bien entendu étroitement liées, compte tenu de la terrible menace que les armes nucléaires font peser sur toute l'humanité. Le danger inhérent aux armes nucléaires et la nécessité de les éliminer des politiques des États et des arsenaux nationaux ne datent pas d'hier. Chacun ici sait que dans sa toute première résolution, adoptée à Londres, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé de ses vœux l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, non pas en raison de la menace liée à l'impossibilité de garantir leur sécurité et leur sûreté, mais parce qu'elles sont, par essence, dangereuses en raison de leur puissance dévastatrice. Nous

devons donc travailler tous ensemble à leur élimination. L'argument selon lequel les armes nucléaires ne représentent aucun danger tant que leur sécurité est assurée est incompatible avec l'approche logique qui affirme que les armes nucléaires menacent la survie de toute l'humanité.

Permettez-moi de dire que j'ai été pour le moins surpris d'entendre que les armes nucléaires apportent une stabilité stratégique. J'ai du mal à comprendre comment ces armes qui, à en croire la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, menacent la survie même de l'humanité, pourraient contribuer à promouvoir la stabilité stratégique. N'oublions pas que dans le message qu'il a adressé au début de la présente session annuelle, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il était, aujourd'hui plus que jamais, nécessaire de progresser sur le désarmement nucléaire, particulièrement en raison des politiques de dissuasion nucléaires défendues par les Puissances nucléaires, lesquelles constituent une menace pour l'humanité.

J'ai pris la parole uniquement pour insister sur ce point. Peut-être qu'au cours de nos futures discussions sur le désarmement nucléaire, on nous expliquera plus clairement comment de telles armes peuvent constituer un facteur de stabilité. En effet, si les armes nucléaires sont un facteur de stabilité et de sécurité stratégiques, pourquoi ne pas leur avoir décerné le Prix Nobel de la paix à ce titre ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de ses commentaires. Je vais donner la parole à l'Ambassadrice du Costa Rica qui, si elle le souhaite, pourra nous livrer ses remarques de conclusion, mais auparavant, je vous demande si une autre délégation souhaite prendre la parole. Cela n'est pas le cas.

Avant de donner la parole à l'Ambassadrice du Costa Rica, qu'il me soit permis de dire ce que j'ai observé au cours du débat sur les deux thèmes, sur les deux exposés. J'ai constaté qu'un thème revenait systématiquement, sur lequel nous étions certes loin d'un accord, mais qui était commun à tous. Il s'agit de la question de savoir si la menace que les armes nucléaires font peser sur la communauté internationale réside dans l'emploi de ces armes ou dans leur possession. Ce thème a été récurrent dans les deux débats, et nous devrions peut-être poursuivre de façon informelle (puis formelle à un certain moment) les discussions sur ce point, lorsque nous aurons adopté un programme de travail.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Costa Rica, qui souhaite nous livrer quelques remarques de conclusion, après quoi nous écouterons l'orateur suivant.

M^{me} Whyte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation accueille avec satisfaction les observations faites dans cette salle concernant notre proposition, son caractère approprié et l'élan nécessaire à l'ouverture de négociations multilatérales sur un instrument complet et juridiquement contraignant sur l'élimination des armes nucléaires. Le Costa Rica estime que le temps est venu. Les processus sont interdépendants, et nous sommes à présent invités à donner suite aux impératifs moraux, juridiques et politiques en ouvrant des négociations. À cette fin, il est important de disposer d'une proposition, d'une plateforme de négociation multilatérale. L'humanité a accompli des prodiges technologiques au cours des 40 ou 60 dernières années écoulées, et nous devons poursuivre ces progrès. Ces innovations doivent aussi être reflétées dans nos doctrines de sécurité. À l'échelon multilatéral, nous devons agir avec détermination pour faire suite à l'impératif moral et honorer notre dette vis-à-vis des générations présente et à venir en établissant un mécanisme politique et juridique capable de susciter l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

La délégation costaricienne affirme sa volonté de progresser et de poursuivre les discussions et les échanges concernant la possibilité d'ouvrir des négociations sur un instrument complet et juridiquement contraignant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de la Conférence, je remercie l'Ambassadrice du Costa Rica de son exposé

(*L'orateur poursuit en anglais*)

ainsi que tous ceux d'entre vous qui ont participé à ce débat.

Nous allons maintenant écouter l'orateur suivant, M^{me} Jean-Hugues Simon-Michel, Ambassadeur de la France, qui souhaite nous parler d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous remercier pour l'occasion qui nous est offerte de parler de sujets qui pourraient contribuer au lancement de négociations sur les questions de fond à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Comme l'ensemble de ses États membres, la France souhaite voir la Conférence du désarmement jouer un rôle actif. Je tiens plus particulièrement à évoquer aujourd'hui un sujet prioritaire, pour la France comme pour de très nombreuses autres délégations, qui est le commencement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La négociation d'un tel traité à la Conférence du désarmement est un engagement ancien de la communauté internationale mis en avant dans le document final de la Conférence d'examen du TNP en 1995. Il a été réaffirmé dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies et, surtout, dans l'action n° 15 du Plan d'action adopté par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Le lancement immédiat de ces négociations sur la base du rapport du document CD/1299 et du mandat qu'il contient est la priorité à laquelle nous devons nous atteler. Nous devons être cohérents par rapport aux engagements que nous avons pris à la Conférence d'examen du TNP en 2010, nous devons tenir parole.

La négociation d'un traité sur les matières fissiles répond à l'impératif d'œuvrer à un monde plus sûr pour tous et de créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale et sur la base du principe de la sécurité non diminuée pour tous. Ces efforts, pour la France, doivent s'inscrire dans une approche réaliste fondée sur des gestes concrets et progressifs. Ils s'inscrivent par ailleurs dans le cadre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en interdisant toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires, vise à freiner la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires et à mettre fin à la mise au point de nouveaux types d'armes plus évolués. Le traité sur les matières fissiles représente la prochaine étape logique en ce qu'il permet l'adoption d'une approche quantitative des arsenaux nucléaires, étape indispensable pour la poursuite des efforts internationaux de désarmement. Comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un traité sur les matières fissiles a vocation à devenir un traité universel : parce que l'objectif d'un traité sur les matières fissiles est de contribuer au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements, il est essentiel que l'ensemble des pays possédant aujourd'hui des armes nucléaires adhèrent au futur traité et participent pleinement à sa mise en œuvre.

En 2014, nous avons eu des discussions très fructueuses sous la conduite de l'Ambassadeur d'Allemagne, mon voisin Michael Biontino, dans le cadre de la Conférence du désarmement. Malheureusement, ces discussions étaient encore informelles et n'étaient pas consignées dans un procès-verbal. Depuis lors, des travaux plus approfondis encore se sont tenus dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux, sous la présidence de l'Ambassadrice du Canada, Elissa Golberg, qui s'est exprimée tout à l'heure et dont je tiens encore une fois à saluer les travaux.

Les experts gouvernementaux, y compris votre serviteur, ont présenté pour la première fois leur position de manière très détaillée. Jamais nous n'étions allés aussi loin. Pour trouver des compromis, il faut d'abord connaître la position de chacun de façon précise. Cela permet de circonscrire au minimum les points de divergence et cela facilitera les concessions mutuelles lorsque la négociation finale débutera. Ces travaux démontrent la maturité de ce sujet, qui est d'ailleurs très vraisemblablement à ce jour le seul susceptible de déboucher sur des avancées concrètes.

Je souhaite encore une fois à cet égard saluer l'Ambassadrice du Canada, Elissa Golberg, qui préside les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et qui quitte aujourd'hui la Conférence du désarmement mais ne quitte pas le groupe d'experts

gouvernementaux. Ses efforts inlassables, la qualité de la préparation des sessions du groupe de travail par elle-même et par son équipe et ses talents de négociatrice sont essentiels au succès des travaux du groupe d'experts gouvernementaux.

La France estime que l'obligation centrale d'un traité sur les matières fissiles doit être l'arrêt des installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Cela peut paraître évident tant cette formulation est proche de l'intitulé du traité. Il s'agit, par un traité juridiquement contraignant engageant tous les États qui possèdent aujourd'hui des armes nucléaires, d'arrêter, à compter d'une date fixée, la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les stocks déjà constitués sont de ce fait exclus du champ d'application du traité.

Nous considérons que les matières couvertes par un futur traité doivent être conformes aux objectifs du traité. Le traité devrait donc couvrir les seules matières fissiles non irradiées, susceptibles d'être utilisées directement pour la fabrication d'armes nucléaires conformément aux définitions de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à savoir l'uranium enrichi à 20 % ou plus en isotope U.235 ou U.233, et le plutonium séparé contenant moins de 80 % de l'isotope PU.238. Il va de soi que le traité ne devrait en revanche pas interdire la production de matières fissiles pour les usages civils quels qu'ils soient ou même pour des fins militaires non explosives telles que la propulsion nucléaire. La production de matières fissiles devrait donc, selon nous, être définie de façon à couvrir les processus par lesquels peuvent être créées ces matières.

Les installations de production concernées – autre notion à définir dans le traité – seraient en conséquence toutes les installations de retraitement de matières nucléaires irradiées et toutes les installations d'enrichissement de l'uranium dont les capacités de production sont significatives au regard de l'objectif d'un traité sur les matières fissiles.

Pour la France, la notion d'irréversibilité est centrale dans un tel traité. Pour être efficaces et crédibles, ces mesures doivent être suivies du démantèlement ou bien de la reconversion des installations de production, ce qui les rendra irréversibles. La France n'a pas attendu le début de la négociation d'un traité sur les matières fissiles pour s'engager dans cette voie, et elle est le seul État à avoir d'ores et déjà fermé et démantelé de manière irréversible toutes ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ceci représente un effort financier considérable de 6 milliards d'euros, et un défi en termes de mise en œuvre et de savoir-faire. La France a organisé plusieurs visites de ses installations pour les représentants de plus de 40 États membres de la Conférence du désarmement, pour des experts non gouvernementaux et pour des journalistes internationaux.

La France continue par ailleurs de promouvoir la mise en place immédiate d'un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armement, moratoire qu'elle applique elle-même. Enfin la mise en œuvre d'un traité sur les matières fissiles est indissociable de l'instauration d'un régime de vérification crédible fournissant des garanties suffisantes quant au respect des obligations du traité tout en satisfaisant à deux principes fondamentaux : la préservation des intérêts nationaux de sécurité, et l'interdiction du transfert d'informations confidentielles sur les armes nucléaires résultant des obligations qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article premier du TNP.

Un système de vérification, pour être crédible, doit permettre d'atteindre trois objectifs principaux : attester l'arrêt des moyens de production dédiés jusqu'à leur démantèlement ou bien jusqu'à leur reconversion à des fins civiles, prévenir le détournement des matières fissiles des activités civiles vers le cycle militaire et enfin traiter des présomptions d'activités prohibées par le traité. L'AIEA, en raison de son expérience indéniable, aurait de notre point de vue un rôle central à jouer dans la mise en œuvre de ce mécanisme de vérification.

Ces principes étant posés, je souhaite revenir sur la question des perspectives de discussion et de négociation de ce sujet à la Conférence du désarmement. La négociation d'un traité sur les matières fissiles, pour être crédible, n'aura de sens que si elle inclut l'ensemble des États possédant aujourd'hui des armes nucléaires, dans le cadre d'une instance fondée sur la règle du consensus, afin de garantir que les intérêts de sécurité de chacun sont bien pris en compte.

Le fait que le sujet des matières fissiles a pu être inscrit dans le programme d'activités, dans le calendrier d'activités renforcé de la Conférence du désarmement l'an dernier, est positif. Un mandat, je l'ai déjà dit, a été donné à un groupe d'experts gouvernementaux, et ce mandat est en train d'être rempli. Mais cela n'exclut naturellement pas que nous poursuivions nos travaux au sein de la Conférence du désarmement.

La France a soutenu avec 166 autres États la résolution 67/53 lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution a confié un mandat au groupe d'experts gouvernementaux de 25 experts dont j'ai déjà parlé ; ce mandat consiste à faire des recommandations. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le Groupe d'experts gouvernementaux est une contribution utile qui doit permettre de préparer la négociation finale d'un traité sur les matières fissiles.

Le Groupe vient d'achever sa troisième session de travaux. De nombreux participants se sont accordés pour dire qu'on en a dit plus concernant le traité sur les matières fissiles lors des trois sessions de ce groupe qu'au cours des trente dernières années à la Conférence du désarmement. Le Groupe a accompli un travail considérable, encore jamais égalé. Des convergences sont apparues. L'ensemble de ces discussions, tant au sein du Groupe que l'an dernier au sein de la Conférence du désarmement, ont montré que le sujet avait acquis une maturité sans précédent. Plus que jamais, la négociation d'un traité sur les matières fissiles est à portée de main. C'est la raison pour laquelle nous estimons indispensable de donner une vraie priorité à la poursuite de nos discussions sur ce sujet à la Conférence du désarmement cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur Robert Wood, des États-Unis d'Amérique, qui nous entretiendra du même sujet, à savoir d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, mes collègues ici présents le savent bien, les États-Unis sont prêts à commencer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, première étape logique et nécessaire pour créer les conditions propices à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Il est frustrant d'assister à la paralysie de la Conférence du désarmement sur cette question, mais la négociation d'un tel traité est un préalable indispensable au désarmement nucléaire mondial. Traduisant la prise de conscience de cette réalité, l'action n° 15 du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 renferme l'affirmation selon laquelle la Conférence du désarmement doit immédiatement ouvrir des négociations sur un traité sur les matières fissiles. En effet, cette étape a été approuvée à maintes reprises par la communauté internationale, notamment par les multiples conférences d'examen du TNP et, dès 1978, par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

En 2009, la Conférence du désarmement est parvenue à un consensus sur le document CD/1864 au sujet de l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré. Or, malheureusement, près de six années plus tard, ces négociations ne sont toujours pas ouvertes. Tous ceux qui partagent l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire doivent aussi admettre que nous ne pourrions pas atteindre cet objectif prioritaire sans cette première étape consistant à mettre fin à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

Permettez-moi d'énumérer certains des paramètres d'un traité sur les matières fissiles que nous avons déjà eu l'occasion de présenter lors des multiples séances plénières, séances officielles informelles, séances officieuses informelles et discussions techniques en marge de la Conférence du désarmement au fil des ans. Nous sommes conscients de la contribution que de telles discussions apportent, lesquelles nous ont permis de faire notre part sur la question des matières fissiles, et c'est dans cet esprit que nous participons aux discussions menées dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux afin de donner un nouvel élan aux négociations tant attendues sur un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, je crois qu'aucune mesure de désarmement n'a fait l'objet d'un travail préparatoire aussi abondant. En fait, nous sommes prêts pour l'« examen final »,

c'est-à-dire pour les négociations proprement dites. Il n'existe aucun obstacle technique, je dis bien aucun obstacle technique, à l'ouverture de négociations sur les matières fissiles.

Dans le cadre de ces négociations, nous devons traiter les questions relatives aux définitions, au champ d'application et aux arrangements de vérification. Je voudrais rappeler la position des États-Unis sur ces trois aspects du traité. Nos positions quant au fond du traité reposent sur l'objectif partagé d'un traité non discriminatoire qui mettrait un terme à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et qui serait internationalement vérifiable.

De notre point de vue, l'objectif d'un traité sur les matières fissiles est d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Pour cette raison, nous avons proposé une définition des matières fissiles tendant à englober les matières susceptibles d'être utilisées pour fabriquer de telles armes. Cette définition reprend la définition des « matières à utilisation directe » adoptée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est important de souligner qu'il existe des utilisations civiles et militaires des matières fissiles qui sont légitimes – ce qui devrait aussi être précisé dans le traité – lorsqu'elles ne concernent pas la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le traité devra prendre en compte ces utilisations.

En outre, notre définition de la « production » couvre les procédés consistant à créer des matières directement utilisables pour fabriquer des armes, celles que l'AIEA appelle les « matières non irradiées à utilisation directe ». Les procédés qui permettent de produire des matières qui peuvent être utilisées directement pour fabriquer des armes sont les suivants : séparation des isotopes d'uranium, ou enrichissement ; et séparation chimique du plutonium contenu dans les matières nucléaires irradiées, également connue sous le nom de retraitement. Personne ne prétend pouvoir fabriquer une arme à partir du combustible irradié présent dans les réacteurs.

L'approche que nous préconisons pour la vérification reposerait sur la surveillance des installations conçues ou utilisées pour produire des matières fissiles, principalement des installations d'enrichissement et de retraitement, et seules les matières fissiles nouvellement produites seraient prises en compte. Cette approche est directement liée aux principes de base censés sous-tendre un traité sur les matières fissiles et à ces définitions de base. Elle tend à établir un équilibre entre le coût de la mise en œuvre et la réalisation des buts et objectifs du traité. La structure proposée pour le traité vise à compléter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : nous n'envisageons d'imposer aucune obligation supplémentaire en matière de vérification du traité sur les matières fissiles à un État partie au TNP non doté d'armes nucléaires qui aurait conclu un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel.

Nous pensons que le système de vérification d'un traité sur les matières fissiles devra faire partie du traité et être étroitement lié aux principes de base qu'il renfermera. L'AIEA est l'agence la mieux équipée, et elle devra être chargée de la surveillance et des inspections. Beaucoup des mesures requises aux fins de la vérification d'un traité sur les matières fissiles ont déjà été prises dans le contexte des garanties de l'AIEA, et nous ne proposons pas de les réinventer. Les procédures telles que l'accès contrôlé devront être étendues aux inspections ordinaires comme aux inspections ponctuelles. Dans tous les cas, les procédures de vérification devront garantir la protection des informations confidentielles ou sensibles.

S'agissant du champ d'application du traité sur les matières fissiles, la position des États-Unis est bien connue : les obligations énoncées dans le traité, notamment en ce qui concerne la vérification, ne devront s'étendre qu'à la production de nouvelles matières fissiles. Nous pensons que les stocks existants devront être traités séparément, dans le cadre d'autres accords ou par des mesures volontaires. Nous avons déjà pris de nombreuses mesures dans ce sens, que ce soit de façon unilatérale ou bilatéralement avec la Russie, et nous travaillons aussi avec l'AIEA sur des mesures de vérification appropriées. Le fait de chercher à traiter les stocks à l'échelon multilatéral et de les lier à l'arrêt de toute production ultérieure ne fera que compliquer les efforts sur les deux aspects de la

problématique des matières fissiles. Bien entendu, nous savons que le champ d'application du traité devra être défini par la négociation, conformément au mandat Shannon.

Il serait possible, en théorie, de concevoir un champ d'obligations plus restrictif, mais cela soulèverait des questions quant à la réalisation des objectifs du traité. L'absence de vérification de la production de matières fissiles directement utilisables pour fabriquer des armes nucléaires offrirait la possibilité d'empêcher la réalisation de ces objectifs. Inversement, on pourrait imaginer un traité dont le champ d'application serait plus large et qui serait assorti de dispositions plus contraignantes en matière de vérification, mais un tel traité serait beaucoup plus difficile à négocier et plus coûteux à mettre en œuvre, sans pour autant être véritablement plus efficace.

Merci, Monsieur le Président, de nous avoir offert une nouvelle occasion de partager les principaux aspects de notre réflexion sur la question du traité sur les matières fissiles. Il va sans dire, comme je l'ai dit, que bien des aspects et des points de détail ne pourront se régler que dans le cadre d'une négociation. Nous regrettons que la seule instance permanente compétente pour négocier sur le désarmement n'ait toujours pas entrepris ce travail, ce qu'elle aurait dû faire depuis longtemps. Les États-Unis continueront de tout faire pour susciter l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement, convaincu que de telles négociations offriront à chaque État membre non seulement de protéger sa sécurité nationale, mais aussi de la renforcer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration.

L'Ambassadeur de l'Allemagne souhaite-t-elle faire une déclaration sur la question des matières fissiles ? Non ? Plus tard.

Je vais vous donner la parole pour des commentaires, mais auparavant, je voudrais, si vous me le permettez, faire une annonce publicitaire. Je dois en effet vous rappeler que le projet de programme de travail que nous avons soumis hier prévoit aussi la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et que le calendrier, qui fait partie intégrante du programme de travail, prévoit la possibilité de tirer parti des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux. C'est tout pour le message publicitaire.

Je donne maintenant la parole au Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de la France et le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement de leurs déclarations de qualité concernant la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À titre personnel, je voudrais souligner les progrès considérables accomplis depuis dix ans en ce qui concerne le champ d'application du futur traité. En effet, il y a 10 ans, tous les États n'étaient pas favorables à l'idée de mettre en place un mécanisme de vérification d'un tel traité.

S'agissant du propos de M. Simon-Michel selon lequel il ne serait pas souhaitable que les stocks existants entrent dans le champ d'application du futur traité, la proposition suivante pourrait être utile dans le cadre de nos futures négociations si nous adoptons le programme de travail demain, ce que j'espère sincèrement. Il serait peut-être judicieux d'inviter les délégations intéressées à préparer, à l'attention de la Conférence, un document de travail dans lequel elles expliqueraient clairement les différentes conceptions. Le texte pourrait prendre la forme d'une brochure et servir de référence concernant les positions relatives à l'inclusion des matières fissiles dans le champ d'application du traité ou, pour les délégations opposées à cette idée, les raisons pour lesquelles elles ne jugent pas souhaitable d'inclure les stocks existants, point de vue exprimé ce matin par l'Ambassadrice Golberg. Un tel document serait des plus instructifs et aiderait de nombreuses délégations à se faire une idée plus précise de la question et des principaux points controversés, et aussi à se forger un propre avis sur le sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos commentaires et de vos propositions.

Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier l'Ambassadeur de la France et l'Ambassadeur des États-Unis d'avoir exposé leur vision de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, un objectif que l'Inde appuie pleinement. Nous appuyons le commencement rapide d'un travail de fond à la Conférence, sur la base d'un programme de travail comprenant la négociation d'un tel traité, et nous vous remercions d'avoir inscrit en toutes lettres dans votre projet de programme de travail la possibilité de négocier un traité sur les matières fissiles à la Conférence sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Si l'Inde appuie la négociation d'un tel traité, ce n'est pas parce que ce traité a été appuyé par un autre organe conventionnel ou par une autre instance de l'ONU, mais parce que l'Inde a été en mesure d'appuyer la première résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale, à savoir la résolution 48/75 L. Cette résolution définit avec précision la compréhension commune de l'objectif fondamental du traité, réaffirmé dans le rapport Shannon publié sous la cote CD/1299, et qui consiste à négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'appui de mon pays en faveur de la négociation d'un traité sur les matières fissiles à la Conférence s'inscrit dans l'intérêt que nous portons au renforcement du régime mondial de non-prolifération ; un tel traité constituerait une mesure de lisibilité stratégique en même temps qu'une référence pour les futurs efforts pour un désarmement nucléaire mondial. Compte tenu de cet objectif et de la vocation de la Conférence, qui est une instance de négociation, il est primordial que tous les pays concernés participent à ces négociations et contribuent à leur succès. L'Inde participe aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité sur les matières fissiles établi en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale. Nous considérons que les travaux de ce groupe ne sont ni des prénégociations ni des négociations sur un tel traité. Les négociations devront en effet se dérouler à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat adopté. L'Inde appuie la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et nous espérons qu'elle redoublera d'efforts sous votre direction pour pouvoir commencer un travail de fond à une date rapprochée.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de rendre hommage à l'Ambassadrice Elisa Golberg, qui s'apprête à partir pour de nouvelles hautes responsabilités au sein du Gouvernement de son pays. Je salue à la fois la collègue à la Conférence et la Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux, une tâche qu'elle a menée avec énergie, dynamisme et professionnalisme. Il est évident qu'elle va nous manquer à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi de revenir très brièvement sur le point que vous avez résumé avec brio concernant la possession ou l'emploi des armes nucléaires. L'Inde a toujours considéré que la mise en place progressive de mesures de restriction à l'emploi des armes nucléaires contribuait, en réalité, à l'objectif du désarmement nucléaire en réduisant l'utilité militaire et à leur délégitimisation progressive, ouvrant ainsi la voie à un processus graduel devant conduire à leur élimination. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle a déjà été appliquée aux armes chimiques et aux armes biologiques, et nous ne voyons aucune raison de ne pas procéder de même avec les armes nucléaires.

En résumé, nous considérons que les mesures de restriction à l'emploi des armes nucléaires complètent et renforcent la réalisation de l'ultime objectif de l'élimination de ces armes, notamment lorsqu'elles concernent les restrictions à leur possession. En revanche, nous ne comprenons pas pourquoi certains des pays qui appuient les mesures de restriction à la possession des armes nucléaires sont si réticents à l'idée de mesures de restriction quant à leur utilisation. Le débat humanitaire concerne les effets des armes nucléaires, donc leur emploi. Or, avec un débat ainsi posé, nous ne comprenons pas pourquoi certains pays refusent de prendre en considération les mesures de restriction à l'emploi de ces armes, quelle qu'en soit la forme. Une des propositions dont nous sommes saisis et que nous souhaiterions traiter au titre du point 2 de l'ordre du jour concerne la convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Nous comprenons parfaitement que d'autres propositions existent – il doit en effet y avoir d'autres propositions – mais l'incapacité et le refus de prendre en considération les mesures de restriction à l'emploi des armes nucléaires

pour ne se concentrer que sur les mesures de restriction à leur possession pose un problème de crédibilité que nous nous efforçons de mettre en évidence. Nous restons bien entendu ouverts au dialogue, y compris dans cette enceinte, et nous espérons qu'alors que nous nous apprêtons à aborder les discussions dans le cadre du programme de travail concerté, la Conférence du désarmement offrira un environnement professionnel au sein duquel nous aurons tout loisir de débattre plus en profondeur de ces questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde. J'attends ces discussions avec impatience, après que nous aurons adopté notre programme de travail.

(*L'orateur poursuit en espagnol*)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Espagne.

M. Herráiz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière depuis le début de votre présidence, je voudrais saisir cette occasion de vous remercier de tous les efforts que vous faites, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir été désigné à cette fonction, et de vous assurer de notre plein appui. Le travail que vous avez accompli et qui vous a permis de nous saisir d'une proposition hier est particulièrement apprécié.

Suivant l'ordre selon lequel vous vous êtes proposé d'organiser nos travaux, nous ne parlerons pas du programme de travail avant demain. Toutefois, je voudrais simplement mentionner le fait que, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, votre texte incorpore précisément le mandat Shannon et le document CD/1299, qui fait référence au traité sur les matières fissiles que nous examinons actuellement. Je le fais dans le contexte de notre réflexion au sujet de la maturité des divers points de l'ordre du jour de la Conférence, estimant que ce point précis est plus mûr pour la négociation que tous les autres.

Il y a également le consensus de 2009 et le document CD/1864, que nous n'avons finalement pas pu appliquer, mais dont le degré de maturité indique clairement qu'un traité sur les matières fissiles est actuellement la prochaine étape logique et naturelle. Lorsque j'essaie, parfois, d'expliquer à mon fils ce que nous faisons à la Conférence, avec quelques détails puisqu'il est presque adolescent, je prends l'exemple d'une inondation. Dans un premier temps, il faut faire face à la situation en attendant que la pluie cesse, en espérant à chaque instant que le robinet que quelqu'un a laissé ouvert finira par se fermer. Dans le contexte qui nous intéresse ici, la première réaction d'urgence qui s'impose serait de mettre fin à la production de matières fissiles de qualité militaire.

Cette ligne de pensée a aussi été formulée par mes collègues de la France et des États-Unis, qui ont évoqué avec éloquence l'aspect quantitatif devant compléter l'aspect qualitatif réglé par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Telle doit donc être la priorité absolue de nos travaux. Nous disposons d'une somme considérable de savoir-faire à travers le Groupe d'experts gouvernementaux, et je saisis une nouvelle fois cette occasion d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadrice Golberg pour les efforts qu'elle a accomplis. Nous disposons également d'une grande richesse de réflexions, à laquelle l'Espagne a contribué tout comme vous, Monsieur le Président, lorsque la délégation mexicaine a participé, en 2011, à la préparation de textes tels que le document CD/1910, relatif aux définitions, au champ d'application et à la vérification.

L'Espagne a également pris part à la rédaction de documents sur l'entrée en vigueur, la durée de validité et les autres aspects juridiques d'un traité sur les matières fissiles. Nous sommes à la veille de discussions complexes, d'un débat qui mobilisera notre imagination, notre créativité et notre flexibilité, de sorte que notre volonté de négocier un traité sur les matières fissiles puisse renforcer le régime de non-prolifération, et peut-être aussi le désarmement en général, dans le cadre d'un processus qui sera complexe, mais qui, s'il est mis en œuvre avec imagination, créativité et flexibilité, nous aidera, je l'espère, à mener à bien notre travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Espagne de ses observations, et en particulier de sa métaphore, que je vais à mon tour expérimenter. Pour vous dire la vérité, je n'ai jamais été capable d'expliquer à mes enfants ce que je faisais. Je leur dis que mon porte-documents me suit partout, que je donne des coups de téléphone,

que je parle dans des salles de réunion, mais je ne suis jamais allé plus loin que cela. J'ai hâte de voir si votre métaphore fonctionne !

(L'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Guzmán (Chili) *(parle en espagnol)* : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole, mais je voudrais, si vous me le permettez, revenir sur la déclaration de l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour dire que je suis d'accord avec lui sur la question des réductions unilatérales. Toutefois, cette Conférence est une instance multilatérale, et son mandat de négociation est clair, comme l'atteste le document de travail que vous nous avez soumis. De l'avis de mon pays, les armes nucléaires sont un instrument davantage politique que militaire : une arme nucléaire ou 1 000 armes nucléaires, cela ne change pas grand-chose. Leur utilisation délibérée va à l'encontre de toutes les règles qui régissent la guerre et menace l'humanité dans son ensemble.

S'agissant de ce qui a été dit ce matin à propos de la stabilité assurée par les armes nucléaires, permettez-moi d'évoquer une déclaration prononcée par un ambassadeur au cours des séances consacrées aux garanties négatives de sécurité, présidées par l'Ambassadeur du Chili en 2014. Dans une de ces déclarations, il a été clairement indiqué qu'une des principales caractéristiques des armes nucléaires résidait dans leur pouvoir de destruction. La capacité de détruire une ville entière est, à notre humble avis, contraire aux règles les plus élémentaires d'humanité et à la notion de stabilité elle-même. Nous pensons qu'une telle capacité de dissuasion va au-delà de ce qui est raisonnable et aussi au-delà du domaine exclusivement militaire. L'approche échelonnée imposée par les pays qui souhaitent ralentir, voire empêcher, les progrès a donc tendance à disparaître peu à peu d'un monde qui a tourné depuis des années la page de la guerre froide. Je voudrais une fois de plus exprimer mon appui à la proposition du Costa Rica et de la Malaisie, ainsi qu'à l'approche humanitaire, car ces propositions n'ont d'autre but que d'apporter des garanties au plus grand nombre, et non pas seulement à quelques-uns. Le Chili appuie par conséquent l'ouverture de négociations sur les matières fissiles. Nous soulignons par ailleurs la nécessité d'évaluer la possibilité d'éliminer les stocks existants. Le Chili préférerait s'appuyer sur l'idée du désarmement nucléaire, c'est-à-dire sur la mise en place de garanties au bénéfice de tous et non de quelques-uns.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je remercie le représentant du Chili de ses commentaires.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) *(parle en anglais)* : Nous remercions l'Ambassadeur de la France et l'Ambassadeur des États-Unis de leurs brillants exposés concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Leurs arguments et leurs motivations, présentés avec tant d'éloquence et d'élégance, sont bien sûr connus de tous. Je voudrais donc saisir cette occasion de réitérer brièvement notre position sur cette question, après quoi je poserai une question.

Monsieur le Président, S'agissant de la question d'un traité sur les matières fissiles, la position bien connue du Pakistan n'a guère évolué. Le Pakistan n'est pas en mesure de souscrire à l'ouverture de négociations sur un traité qui n'interdirait que la production future de matières fissiles. Un traité aussi limité ne ferait que perpétuer un statu quo, ainsi que la position privilégiée et l'avantage stratégique dont certains États jouissent au détriment de la sécurité d'autres États. Un tel traité comporterait des implications directes pour la sécurité nationale du Pakistan. Le rapport Shannon, contenu dans le document CD/1299, de même que sa fameuse « ambiguïté constructive », n'est pas acceptable et ne constitue pas un mandat de négociation valable. Le champ d'application du futur traité devra couvrir les asymétries existantes et contribuer à la fois à la non-prolifération verticale, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération horizontale. Une approche discriminatoire ne pourra pas fonctionner. Plus tôt nous accepterons cette réalité, plus les chances de progresser sur cette question sur la base d'un nouveau mandat de négociation respectant les intérêts de tous les États membres de la Conférence seront grandes. Il ne

saurait être question de cacher cette réalité sous le tapis en espérant vaguement que, par hasard ou par miracle, ces préoccupations seront traitées dans le cadre des négociations. Ces préoccupations doivent en effet être traitées avant l'ouverture des négociations. Quoiqu'il en soit, nous devons éviter que l'absence de consensus sur une question empêche la Conférence de négocier sur les autres points de son ordre du jour.

Le désarmement nucléaire est la raison d'être de la Conférence du désarmement et une priorité absolue pour de très nombreux États, y compris pour le Pakistan. De notre point de vue, la création d'un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement chargé de négocier une convention globale sur les armes nucléaires doit constituer notre priorité absolue. Un tel instrument chapeauterait une interdiction des matières fissiles et des garanties négatives de sécurité. Outre le désarmement nucléaire, le Pakistan demeure disposé à souscrire à l'ouverture immédiate de négociations, à la Conférence, sur un traité juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, ainsi que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il n'est pas surprenant que les plus ardents défenseurs d'un traité qui ne ferait qu'interdire la production de matières fissiles soient les États qui ont déjà déclaré des moratoires unilatéraux sur la production de matières fissiles après avoir amassé des centaines de milliers de tonnes de ces matières, c'est-à-dire bien plus qu'il ne leur en fallait, et qu'ils souhaitent aujourd'hui, s'en tirant à bon compte, maintenir en dehors du champ d'application du traité. Il va sans dire que ces mêmes États trouvent aussi de solides appuis auprès de leurs alliés, qui vivent sous le régime des garanties positives que leur procure ce parapluie nucléaire. Autrement dit, ces États sont d'ardents partisans qui n'ont rien à céder ni rien à craindre pour leur sécurité d'un moratoire sur la production de matières fissiles ni d'une interdiction de cette production, à la différence du Pakistan, dont la sécurité nationale serait directement amoindrie.

L'histoire du champ d'application du traité ne se termine pas sur l'inclusion ou la non-inclusion des stocks. Comme l'ont montré les débats officiels de la Conférence l'année dernière, elle couvre aussi les autres éléments du traité, notamment les efforts tendant à limiter le champ de la définition en excluant certaines matières fissiles et les efforts visant à restreindre le champ de la vérification à certaines installations et activités relevant du cycle du combustible. La question que je voulais poser est la suivante : pourquoi un tel empressement et un tel enthousiasme à l'idée d'examiner les questions se rapportant à un tel traité dans une enceinte qui n'est pas universelle, telle que le Groupe d'experts gouvernementaux établi par une résolution controversée de l'Assemblée générale des Nations Unies, et non à la Conférence du désarmement, alors que les débats officiels de l'année dernière ont clairement démontré leur efficacité, particulièrement si l'on sait que le Pakistan et, par voie de conséquence, la Conférence du désarmement qui est régie par la règle du consensus, ne seront pas en mesure d'approuver le document qui aura été soumis par le Groupe d'experts gouvernementaux ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration, et je donne la parole à l'Australie.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Je crois que nous avons entendu un certain nombre de remarques très argumentées et très convaincantes concernant le bien-fondé de l'actuel Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je voudrais remercier l'Ambassadrice Elisa Golberg qui, comme nous l'avons entendu ce matin, s'apprête à quitter Genève, de l'excellent travail qu'elle a accompli à la direction de ce groupe. Je voudrais appuyer les arguments qui ont été affirmés par nos collègues de la France, des États-Unis, de l'Inde et de l'Espagne concernant l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui. Le processus engagé dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux représente, depuis plus de vingt ans, le débat technique le plus approfondi que nous ayons entrepris concernant l'ensemble des aspects d'un éventuel traité sur les matières fissiles. À l'heure où nous cherchons à franchir des étapes positives et constructives vers un désarmement nucléaire et à adopter un programme de travail, je crois qu'il nous incombe à tous, membres de la Conférence du désarmement, de saisir l'occasion qui s'offre à nous. Je prends note du point soulevé par notre collègue pakistanais, à savoir que nous ne sommes pas tous représentés au sein du Groupe d'experts

gouvernementaux. Néanmoins, nous avons maintenant une réelle occasion, une instance capable de créer les synergies, d'exploiter les bienfaits des résultats que nous avons pu obtenir et d'examiner au sein du Groupe, et de rechercher avec tous les membres de la Conférence les moyens de parvenir à un terrain d'entente. Je passe donc le témoin à tous mes collègues ici présents et, bien sûr, aux États qui estiment qu'un traité sur les matières fissiles aurait des répercussions directes sur leurs intérêts stratégiques nationaux, pour que nous puissions ensemble rechercher les moyens d'avancer avec ambition en vue de débattre, voire de négocier, sur un tel traité. Je crois que nous avons une réelle occasion à saisir, comme nous l'avons entendu ce matin. De telles occasions ne se présentent pas tous les jours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos remarques et je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : J'en viendrais presque à apprécier cet échange.

Je voudrais revenir brièvement sur une remarque de notre collègue chilien. Je me réjouis de voir à quel point les déclarations du Royaume-Uni font l'objet d'une écoute attentive, même si je relève que la séance à laquelle le représentant du Chili a fait allusion était bien sûr une séance officielle. Ce que j'ai voulu dire lors de la présente séance officielle, c'est que nous sommes, certes, totalement d'accord pour dire que le désarmement multilatéral doit progresser, mais nous ne restons pas sans rien faire en attendant, nous agissons pour le désarmement, et ce depuis près de vingt ans.

Je voulais également répondre au commentaire de notre collègue pakistanais, qui a fait allusion à la résolution portant création du Groupe d'experts gouvernementaux en la disant controversée. Elle a peut-être divisé notre communauté, mais je dirais qu'elle était la moins controversée de toutes les résolutions concernant les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Si on considère les chiffres des votes, la résolution 67/53 a été adoptée par 166 voix pour et une seule contre, proportion égalée par aucun des votes relatifs aux autres questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je conteste par conséquent l'affirmation selon laquelle cette résolution aurait été si controversée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

Je crois que l'Ambassadrice du Canada a fini ses cartons, parce qu'elle est de retour et demande la parole.

M^{me} Golberg (Canada) (*parle en anglais*) : Oui, les déménageurs sont partis. Je suis heureuse d'avoir pu revenir pour assister à la fin de ce débat. Je voulais simplement revenir sur une remarque du représentant du Pakistan et, à cet égard, je voudrais dire deux choses. Premièrement, comme l'a fait observer le représentant du Royaume-Uni, la résolution a été adoptée par 168 voix pour, ce qui est une majorité écrasante des États Membres des Nations Unies. Mais quoi qu'il en soit, et c'est peut-être là l'essentiel, le Groupe d'experts gouvernementaux a travaillé sur la base d'un ordre du jour alors que nous étions encore incapables d'en adopter un ici. La résolution par laquelle le Groupe a été créé indiquait clairement que, si la Conférence du désarmement parvenait à élaborer, adopter et exécuter un programme de travail, les mêmes discussions se seraient, en fait, tenues au sein de la Conférence, et nous espérons sincèrement qu'il en sera ainsi. À ce jour, le Groupe a travaillé sur toutes les questions pertinentes, en particulier sur celles auxquelles le représentant du Pakistan accorde tant d'importance. Cela dit, j'espère sincèrement que la délégation pakistanaise restera ouverte et qu'elle réfléchira attentivement aux résultats du rapport à venir, de sorte que nous puissions, collectivement, à la Conférence du désarmement, aborder les choses de façon constructive pour pouvoir progresser sur l'ensemble des questions pertinentes. Veillons également à ne pas définir de nouvelles conditions préalables. Une telle approche contredirait en effet les observations faites par les délégations s'agissant de leur volonté de poursuivre, voire de conclure, les négociations qui consacreraient une approche globale de la question du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice. Le dernier orateur est le Bélarus, après quoi nous entendrons à nouveau la France et les

États-Unis, s'ils décident de reprendre la parole. Je vois également l'Algérie. Donc d'abord le Bélarus, puis l'Algérie. Je donne la parole au représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole au cours de ce débat. Je m'efforce simplement de rendre nos débats plus interactifs. S'agissant des matières fissiles, les États et les groupes d'États défendent des positions différentes, mais la Conférence du désarmement est une instance multilatérale de négociation, de sorte que toutes les positions doivent être respectées. Dans le cas contraire, toute approche consensuelle serait inimaginable.

S'agissant des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les matières fissiles, je fais la même évaluation que le représentant du Pakistan. Personne n'a oublié la façon dont l'Assemblée générale a voté la résolution portant création du Groupe. La résolution a été votée à la hâte en raison des mauvaises conditions météorologiques qui régnaient sur New York. Il va sans dire que mon pays étudiera avec attention le rapport sur les travaux du Groupe, et nous espérons qu'il apportera quelque chose d'utile. Dans le même temps, nous avons le sentiment que le fait que cette question soit examinée par un groupe restreint, réunissant des experts de 25 pays à peine, marque un pas en arrière. Un tel format ne fonctionne que pour les phases préliminaires ou initiales d'une discussion ; or, il y a fort longtemps que la question des matières fissiles est en discussion. Je me souviens des débats de haute tenue qui ont eu lieu à la Conférence en 2006 et 2007. Il suffit aux délégations de consulter les comptes rendus des séances pour se rendre compte des progrès accomplis et des résultats de ces discussions.

À ce stade, nous pouvons tout simplement dire qu'en pleine crise financière, les ressources sont gaspillées. Le budget alloué par l'ONU est dépensé pour financer un groupe qui examine une question qui pourrait très bien être examinée par la Conférence. Mon pays a toujours été opposé à des processus de négociation séparés, parallèles, et nous estimons par conséquent qu'à ce stade, la question des matières fissiles devrait être examinée à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus.

Je suis en train de vérifier la météo pour demain, et j'espère qu'il fera beau. Le temps sera peut-être pluvieux, mais j'espère que cela restera acceptable pour adopter le programme de travail.

Je donne la parole à l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord me joindre aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadrice du Canada non seulement du travail qu'elle a accompli en tant que Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux sur les matières fissiles, mais aussi de tous ses efforts à la Conférence et dans les autres instances à Genève. Nous lui souhaitons le plein succès dans sa vie privée et professionnelle.

(*L'orateur poursuit en français*)

Je tiens tout d'abord à réitérer le soutien de l'Algérie à la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Nous remercions à cet égard les Ambassadeurs de la France et des États-Unis de nous avoir entraînés dans cette discussion sur un sujet important pour la cause du désarmement. En fait, la question de l'interdiction de la production de matières fissiles et de toutes les matières atomiques destinées à des fins militaires n'est pas nouvelle, et elle n'est pas liée uniquement au TNP. Cette question remonte bien plus loin, aux années 1940, au siècle dernier, et elle était au cœur des discussions qui ont conduit à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cet égard, j'aimerais mentionner un passage d'une déclaration du Président des États-Unis d'Amérique, Dwight Eisenhower, à l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1953, connue sous le titre « Des atomes pour la paix » et je cite ce passage en anglais :

(*L'orateur reprend en anglais*)

« Les États-Unis souhaitent aller au-delà de la réduction ou de l'élimination des matières atomiques de qualité militaire. Il ne suffit pas de retirer ces armes des mains des soldats. Il convient aussi de les placer entre les mains de ceux qui sauront les dépouiller de leurs attributs militaires et les adapter à l'art de la paix. ».

(L'orateur reprend en français)

C'est dans cet esprit que l'Algérie conçoit les objectifs du traité recherché, dont nous discutons depuis plusieurs années. Effectivement, la question d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles a été l'une des actions décidées par la Conférence d'examen du TNP en 1995, mais faut-il rappeler que cette action s'inscrivait dans le cadre d'un ensemble de décisions qui concernaient la négociation d'un traité sur les matières fissiles, la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, également, l'engagement express des puissances nucléaires à s'engager dans la voie du désarmement en adoptant des mesures systématiques et progressives en vue de l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Selon l'Algérie, la conclusion d'un traité sur les matières fissiles aurait un impact, c'est un instrument à la fois de non-prolifération mais surtout de désarmement nucléaire et dans ce cadre, l'inclusion dans la négociation des questions de stocks devrait faire partie intégrante des négociations si nous voulons réellement que cet instrument soit une mesure effective de désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie.

Mes chers collègues, nous avons pratiquement achevé nos travaux pour aujourd'hui. La séance de cette après-midi ne sera peut-être pas nécessaire, sauf si nous souhaitons poursuivre notre débat.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. Malov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai cru comprendre que nous nous apprêtons à débattre sur les points de l'ordre du jour. Or, il me semble que nous ne nous sommes appesantis que sur un seul point, qui a directement trait au fameux bloc nucléaire, c'est-à-dire aux questions relatives au désarmement nucléaire. Cela signifie-t-il que nous ne traiterons pas les autres points de l'ordre du jour ? Si tel est le cas, j'aimerais tout de même faire quelques commentaires sur les autres points de l'ordre du jour. J'ai une autre question : quand aurons-nous la possibilité de le faire ? Si ce n'est pas aujourd'hui, cela sera-t-il demain ?

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur, vous vous souvenez peut-être que vendredi dernier, nous avons distribué une invitation à ceux qui souhaitaient s'inscrire pour s'exprimer sur un point de l'ordre du jour. Les orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui ont abordé les thèmes de leur choix, et ils se sont inscrits à l'avance pour le faire. Nous avons offert des occasions de prononcer des déclarations générales et des déclarations liminaires, et de telles déclarations ont effectivement été prononcées. Si vous le souhaitez, nous pouvons nous retrouver cet après-midi pour permettre à la Fédération de Russie de s'exprimer, mais le format de nos discussions étant interactif, vous devez nous préciser de quel point de l'ordre du jour vous souhaitez parler et si vous souhaitez que nous nous retrouvions cet après-midi pour cela. Comme je l'ai dit plusieurs fois, la séance de demain sera consacrée à l'adoption du projet de programme de travail.

M. Malov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous ne voudrions pas surcharger nos collègues en abusant de ce privilège pour que tous soient à nouveau réunis pour écouter ce que nous avons à dire. Je suis certain que nous aurons d'autres occasions d'exprimer notre position sur les autres points de l'ordre du jour à une date ultérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa flexibilité. Je voudrais maintenant donner la parole à la France et aux États-Unis.

M. Simon-Michel (France) : Je voudrais tout d'abord me réjouir du grand nombre de collègues qui viennent de s'exprimer sur la question d'un FMCT, de façon parfois très approfondie. Je crois que c'est le signe d'un grand intérêt pour ce sujet et c'est normal, parce que ce sujet est un sujet concret. C'est une mesure concrète, loin des débats byzantins ou idéologiques qui pourraient semer la confusion.

Je voudrais aussi réagir à la proposition que, dans sa première intervention, notre collègue du Bélarus, M. Grinevich, a faite. Il a évoqué l'idée de préparer un document de travail où les approches, les positions des différentes délégations seraient présentées de

façon claire. Je trouve que c'est une idée intéressante. Nous avons déjà un tel document, qui a presque deux ans, qui a été établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 67/53. Si l'on se livrait de nouveau à cet exercice aujourd'hui, on s'apercevrait que les positions des uns et des autres ont été affinées. Non seulement elles ont été précisées, mais parfois elles ont été assouplies. Elles se sont rapprochées. Je trouve que la comparaison serait intéressante, en effet. Et c'est un travail, Monsieur le Président, c'est un travail pour votre successeur, c'est un travail pour celui ou pour celle de nos collègues qui, je l'espère, présidera bientôt à nos négociations sur un FMCT, peut-être en juin ai-je cru comprendre.

Je voudrais aussi réagir sur cette question qui revient régulièrement, question difficile pour laquelle en effet il existe plusieurs points de vue, celle des « stocks ». J'ai moi-même utilisé cette expression « stocks existants ». Ce n'est pas une très jolie expression : elle renvoie au vocabulaire commercial ou aux grandes surfaces. Je crois que, en réalité, on devrait peut-être chercher une autre formulation. J'ai entendu d'ailleurs qu'Elissa Golberg parlait de « productions passées ». Cette notion est préférable parce que, en réalité, ce dont nous nous sommes aperçus dans nos travaux au sein du groupe d'experts gouvernementaux, c'est que derrière ce mot, les « stocks », il y avait toutes sortes de questions plus complexes. Naturellement, il n'y a pas de position unique entre les experts, mais l'on voit bien qu'il n'y a pas non plus le genre de clivage vraiment tranché auquel on assistait par le passé lors de nos débats très généraux, trop généraux, dans cette salle. Parce que, quand on parle des stocks, en fait, il y a bien des questions qui se posent.

La question se pose à plusieurs niveaux. Il y a d'abord les productions passées qui ont toujours eu un caractère civil. Je ne prétends pas qu'il y a consensus sur une de ces questions, mais il y a la question de ces productions passées de caractère civil, comment doivent-elles être appréhendées dans le mécanisme de vérification ? Et puis il y a la question des productions qui ont été réalisées à des fins militaires mais qu'un État – souverainement – décide de faire basculer du côté du cycle civil. Et puis, il y a la question de ce qui est et restera du côté militaire. Dans cette catégorie-là, il y a ce qui est dans les armes et là, je constate que je n'ai entendu aucun pays, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe d'experts gouvernementaux, nous dire qu'il fallait traiter cette partie-là. Chacun reconnaît que c'est en dehors du traité. Alors qu'entend-on par « stocks » si ça n'inclut pas cela ? Et puis il y a les autres matières, celles qui n'entrent pas vraiment dans la constitution des armes, mais même là se posent plusieurs questions. Que fait-on des armes qui ne sont pas opérationnelles et qui ne sont pas sur les sous-marins, par exemple ? Comment les considère-t-on ? Est-ce que c'est un stock, ou est-ce que c'est une arme ? Est-ce qu'on ne risque pas d'encourager ceux des États possesseurs d'armes nucléaires qui ont des armes qu'ils qualifient de non opérationnelles à garder ce type d'armes. Est-ce qu'on ne risque pas d'être injustes vis-à-vis de ceux qui n'ont pas cette catégorie d'armes sur étagère. Et puis on voit bien que la vérification pour cette partie-là est à peu près impossible sans tomber sur des problèmes insurmontables de prolifération.

J'ai été trop long, je ne veux pas entrer dans la substance, mais l'idée que je cherche à pointer du doigt est que c'est un problème complexe et, comme tout problème complexe, quand on le découpe en tranches, en sous-problèmes, on s'aperçoit qu'il est toujours utile d'identifier ce qui fait vraiment problème, ce qui est réellement un facteur de division et ce qui, peut-être, l'est moins et peut permettre d'identifier des solutions consensuelles plus aisées. Et puis, toujours sur cette question des stocks, quand on réfléchit un peu à la substance d'un FMCT, on s'aperçoit que, naturellement, c'est une question importante, la preuve étant qu'on en parle beaucoup, mais qu'elle n'est pas le cœur du traité. Le cœur du traité, c'est un principe d'interdiction et un mécanisme de vérification et, par définition, ce mécanisme de vérification porte principalement sur ce qui reste autorisé, donc ce qui par définition est civil. Donc, peut-être que cela ne mérite pas qu'on bloque tout le processus.

Voilà, je voulais pointer du doigt le fait que quand on rentre dans le vif du sujet, quand on aborde une matière concrète de façon précise, et quand on cesse de tourner autour de la question « doit-on négocier ? » mais que, véritablement, on commence à négocier, bref quand on rentre dans ce mécanisme concret, on finit toujours par trouver des solutions. On s'aperçoit que les clivages ne sont pas insurmontables et donc je crois que c'est dans cette démarche-là que nous devons nous engager.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France et je remercie l'Ambassadeur de la France et celui des États-Unis.

Monsieur l'Ambassadeur de l'Algérie, voudriez-vous reprendre la parole ? Nous allons donc prolonger la séance plénière, ou préférez-vous que nous fassions l'interruption déjeuner ? Deux minutes, mais alors vraiment deux minutes. Vous avez la parole.

M. Khelif (Algérie) : Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce qu'a dit l'Ambassadeur de France. La question des stocks est une question complexe et, au moment des discussions, nous allons nous heurter à des difficultés. Mais là, il s'agit d'une question de principe. Nous devons d'abord trancher sur le principe, ensuite la question technique sera discutée au moment des négociations.

Parce que vous nous avez invités la dernière fois à avoir une discussion interactive, j'aimerais bien, puisque malheureusement l'Algérie ne fait pas partie du groupe d'experts gouvernementaux, avoir l'avis de l'Ambassadeur de France quant à la question de la vérification, parce que, si j'ai bien compris l'approche de la France, le système de vérification auquel la France est favorable consiste en un mécanisme limité, qui se focalise uniquement sur les installations nucléaires concernées par la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. De son point de vue, est-ce qu'un tel mécanisme est de nature à permettre de s'assurer qu'il n'y a pas de violation du traité, qu'il n'y a pas de détournement de matières nucléaires dans les installations nucléaires civiles en dehors de ce qui est visé par le traité, selon la vision de la France ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie. L'Ambassadeur de la France souhaite-t-il réagir ? Si tel est le cas, il sera vraiment le dernier orateur, et nous nous retrouverons cet après-midi, car d'autres orateurs se sont inscrits sur la liste. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Simon-Michel (France) : La France soutient un mécanisme de vérification efficace qui ne laisse aucun doute sur le fait que le Traité est appliqué sans aucune possibilité de détournement. Je ne suis pas sûr d'avoir été bien compris. Ce que j'ai voulu dire, c'est que l'essentiel de la vérification doit porter sur les activités qui sont susceptibles de donner lieu à un détournement. Donc, concrètement, c'est un mécanisme de vérification qui doit porter pour l'essentiel sur les installations d'enrichissement et de retraitement. Naturellement il restera des installations de retraitement et d'enrichissement et, naturellement aussi, je dirai presque par définition, ces installations seront à des fins civiles puisque la production militaire sera interdite. Donc, l'essentiel de la vérification doit porter sur ces installations d'enrichissement et de retraitement par construction civile, mais qui sont celles où il existe un risque de détournement. Ça n'est pas le seul volet de la vérification. Concrètement, cela veut dire mettre en place un mécanisme de vérification ressemblant énormément au système de garanties de l'AIEA dans ces installations. Alors, cela ne doit pas être l'unique élément du mécanisme de vérification, il faut naturellement aussi qu'il y ait un mécanisme de suivi des matières concernées tant qu'elles restent des matières sensibles, c'est-à-dire tant qu'elles ne sont pas irradiées, un suivi de l'uranium hautement enrichi et du plutonium séparé tant qu'il n'est pas remis dans un réacteur. Et puis il y a un troisième volet, mais là je ne veux pas entrer à une heure si proche du déjeuner dans le détail, il y a un troisième volet dans la vérification qui consisterait à s'assurer de l'absence d'installations de production, c'est-à-dire d'enrichissement et de retraitement, non déclarées, et donc ça c'est une troisième dimension.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France de son intervention.

J'ai un petit problème. Je crois que l'Irlande souhaite s'exprimer et que l'Allemagne souhaite s'exprimer également, et la Fédération de Russie a indiqué vouloir s'exprimer aussi. Je sais que l'Ambassadeur de l'Allemagne souhaite faire une déclaration générale : cette déclaration fait-elle partie de l'échange interactif ? S'agissant du dialogue interactif, j'ai sollicité un thème précis, et je demande donc à l'Irlande, à la Russie et à l'Allemagne si elles souhaitent aborder un thème spécifique dans le cadre du dialogue interactif, ce qu'elles auront tout loisir de faire cet après-midi, ou si elles souhaitent prononcer des déclarations générales. S'il s'agit de déclarations générales, nous concluons le dialogue interactif à un moment ou à un autre, et nous consacrerons du temps aux déclarations

générales. Puis-je d'abord obtenir des précisions de la part de l'Ambassadeur de l'Allemagne ?

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Cela concerne notre position sur le programme de travail, notre position de fond. C'est ce dont nous parlons ici. Si je vous ai bien compris, vous attendez de nous des contributions au dialogue interactif pour élaborer le programme de travail. Je crois que c'était l'idée de base, et nous voudrions faire une déclaration et, éventuellement, avoir un débat sur notre position de fond sur la question du programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a peut-être une confusion sur ce point, car la séance de demain sera consacrée au programme de travail ; c'est demain que votre déclaration et le débat seront les bienvenus. Aujourd'hui, nous traitons de l'ordre du jour, mais pas du programme de travail. Souhaitez-vous aborder une question en particulier ?

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Oui, si possible, je voudrais évoquer les quatre points centraux de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : D'accord. Je donne la parole à l'Irlande.

M^{me} O'Brien (Irlande) (*parle en anglais*) : Notre déclaration est de nature plus générale, mais nous évoquerons bien entendu les points de l'ordre du jour, en particulier les points 1 et 2. Toutefois, je ne suis pas sûre de pouvoir terminer mon allocution dans le délai imparti ou, à tout le moins, dans un délai raisonnable avant le déjeuner. Nous sommes donc à votre disposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Madame l'Ambassadrice. Je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. Malov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre déclaration porte sur un point précis de l'ordre du jour, que nous considérons comme prioritaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de cette confusion, mais la circulaire que je vous avais communiquée vendredi était suffisamment claire : il y avait un délai pour les inscriptions, et ce délai était, je crois, fixé à lundi dernier. Un certain degré de flexibilité reste toutefois souhaitable, bien sûr. La confusion provient du fait que nous avons fixé un délai, et, dans le cadre de ce délai, les orateurs de ce matin se sont inscrits en temps voulu. Cela dit, puisque nous prévoyons d'organiser une séance plénière cet après-midi, nous prévoirons un dialogue interactif dont les intervenants seront l'Allemagne, l'Irlande et la Fédération de Russie. Il sera consacré à ces trois orateurs : d'abord à l'Allemagne (intervention qui sera suivie d'un débat), puis à l'Irlande, et, enfin, à la Fédération de Russie.

Je vous remercie de vos contributions de ce matin. La séance est levée, mais la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu cet après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 5.